

Royaume du Maroc



DÉVELOPPEMENT DURABLE AU MAROC

Bilan et perspectives

De Rio à Rio +20

Juin 2012

DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOMMAIRE

1	Préface
4	Résumé exécutif
8	Bonne gouvernance : de la représentation à la participation
8	1. Référentiel culturel du Royaume
8	2. Evolution de la gouvernance nationale : la réforme constitutionnelle
9	3. Evolution de la gouvernance à l'échelle régionale : approche territoriale
10	4. Evolution du rôle de la société civile
12	5. Gouvernance mondiale du développement durable : mise en œuvre
14	Pilier économique : des réformes aux stratégies sectorielles
15	1. Renforcement du cadre économique
17	2. Méthodes vertes et inclusives appliquées à l'économie brune
21	Pilier social : une transition progressive
21	1. Evolution du secteur de la santé
23	2. Education : les défis de la généralisation et de la qualité
26	3. Lutte contre la pauvreté et l'exclusion
28	4. Désenclavement du monde rural et maîtrise de l'urbanisation
29	Pilier environnemental
30	1. Un engagement irrevocable : l'opérationnalisation de l'action environnementale en marche
34	2. Climat : impact local, défi global
35	3. L'eau : une gestion intégrée
36	4. Forêts et biodiversité : une richesse et des efforts soutenus pour sa préservation
39	5. Entre mer et océan : le Maroc un pays côtier
41	Défis et perspectives
41	1. La Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
42	2. Economie verte au Maroc : comment s'organise la transition ?
43	3. Croissance verte et éradication de la pauvreté : la vision du Maroc
47	Conclusion
48	Annexe : Recommandations du Forum des Jeunes Lycéens

Le Royaume du Maroc envisage la Conférence Rio+20 avec **lucidité, optimisme et dynamisme**.

Lucidité, car la tâche demeure immense pour qu'au XXI^{ème} siècle, la terre reste viable et accueillante pour les humains. Certes depuis la Conférence de Rio en 1992, nous avons pris conscience des risques que provoquent nos modes de vie et savons l'urgence et l'importance de la mobilisation des peuples et des gouvernements pour faire face aux défis climatiques, démographiques, environnementaux et sociaux. Ces défis nécessitent de revoir nos modèles de planification trop souvent de court terme.

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI le disait déjà avec clairvoyance lors de la Conférence de Johannesburg « les limites des progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Rio depuis l'adoption de "l'Agenda 21", suscitent des interrogations pressantes sur les défaillances qui ont empêché l'application intégrale de cet Agenda ». Et il posait une question qui est plus que jamais d'actualité : « qu'a donc fait la communauté internationale pour éradiquer la grande pauvreté qui frappe plus de 25 % de l'humanité et pour assurer aux populations démunies les conditions requises pour une vie dans la dignité? Les différentes secousses et les violentes crises que le monde a connues ne constituent-elles pas de puissants arguments pour convaincre les plus sceptiques que la réalisation d'un développement durable est l'affaire de tous, et que c'est une responsabilité partagée? » (Extrait du discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI lors du Sommet de Johannesburg en 2002).

Optimisme car le processus entamé à Rio 1992 continue grâce aux actions des gouvernements, des ONG, des communautés éthiques et religieuses, des collectivités locales et des entreprises. Grâce aussi à l'ONU qui, dans le cadre de ce processus, a donné la parole à toutes les parties prenantes en amont de la Conférence, réunissant ainsi le plus grand appel jamais réalisé à la cause du développement durable.

Dynamisme, car notre pays s'inscrit, depuis le début de ce siècle, dans un mode de développement résolument durable :

- La réforme constitutionnelle annoncée le 9 mars 2011 par SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, et adoptée par référendum le 1^{er} juillet 2011, consacre les valeurs d'équité, d'éthique, de pluralité et de diversité. Elle garantit aussi l'exercice des « libertés individuelles et collectives et la garantie de leur exercice, ainsi que le renforcement des droits de l'homme dans toutes leurs dimensions, politique, économique, sociale, culturelle, environnementale et de développement. » Autrement dit « les piliers », économiques, sociaux, environnementaux et culturels du développement durable sont le socle même du Royaume du Maroc.
- La Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable avait déjà ancré notre pays dans l'esprit de préservation de son environnement devenu une préoccupation permanente de tous les Marocains. Aussi l'article 152 de la nouvelle constitution prévoit l'extension des compétences du Conseil Economique et Social aux affaires environnementales qui dorénavant donne son avis sur les orientations générales de l'économie nationale et du développement durable.

Dynamisme opérationnel, lequel sera incarné par la Stratégie Nationale de Développement Durable qui est en cours d'élaboration. Elle rassemblera les contributions de toutes les parties prenantes du Royaume et constituera la trame d'avenir du pays.

Dynamisme de tous, c'est pourquoi nous avons, dans le cadre ce rapport, rappelé les politiques publiques qui donnent l'impulsion sans oublier de mettre en valeur toutes les initiatives prises par les entreprises, les régions, les villes, les communes, les associations, les communautés, les simples citoyens. Ceci pour évaluer notre engagement à construire une civilisation durable dans notre pays particulièrement touché par le changement climatique et le stress hydrique.

En s'engageant dans le développement durable, le Maroc s'associe aux efforts de la communauté internationale, mais assume aussi sa responsabilité envers sa population.

Nous espérons que ce rapport illustrera le fait que la cause du développement durable est celle des marocains, dont la culture ancestrale est faite d'amour de la nature et de sobriété.

LISTE DES ACRONYMES

ABH	Agences du Bassin Hydraulique
ADEREE	Agence de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMDJ	Agence Marocaine des Investissements
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAPEC	Agence Nationale de la Promotion de l'Emploi et des Compétences
CCR	Commission Consultative de la Régionalisation
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention de Diversité Biologique
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CIE	Commission Interministérielle de l'Eau
CMPP	Centre Marocain de la Production Propre
CNEDD	Charte Nationale de l'Environnement et de Développement Durable
CNRST	Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique
CRI	Centres Régionaux d'Investissement
DH	Dirhams
DPM	Domaine Public Maritime
ENPSF	Programme National de Planification Familiale
EIE	Etudes d'Impacts sur l'Environnement
ER	Energie Renouvelable
GES	Gaz à effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
GNL	Gaz Non Liquéfié
IER	Instance Equité et Réconciliation
INDH	l'Initiative Nationale pour le Développement Humain
IRA	Immersion des Récifs Artificiels
LBC	Lampes à Basse Consommation
LGV	Ligne à Grande Vitesse
MANE	Mise à Niveau Environnementale
MASEN	Agence Marocaine pour l'Energie Solaire
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MENESFCRS	Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
NSE	Nouvelle Stratégie Energétique

NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCP	Office Chérifien du Phosphate
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONE	Office National de l'Electricité
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONOUSC	Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles
ONU	Organisation des Nations Unies
PAGER	Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales
PANLCD	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDAIRE	Plan Directeur d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau
PERG	Programme d'Electrification Rural Global
PCB	Polychloro-Biphényl
PIB	Produit Interne Brute
PME	Petite Moyenne Entreprise
PNA	Programme National d'Assainissement Liquide
PNAL	Programme National d'Aménagement du Littoral
PNAP	Plan National d'Actions Prioritaires
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNRR	Programme National des Routes Rurales
PNUE	Programme des Nations-Unies pour l'Environnement
PNUD	Programme de Développement des Nations Unies
RAMED	Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunis
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SEEE	Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement
SIBE	Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique
SIE	Société d'Investissement Energétique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNE	Stratégie Nationale de l'Environnement
SNTL	Société Nationale des Transports et de la Logistique
SPDE	Système de Protection Durable de l'Environnement
SRAT	Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire

Résumé Exécutif

Rio + 20 est une date anniversaire. 20 années d'efforts pour opérationnaliser le développement durable, notamment à travers l'Agenda 21 et les 3 Conventions de Rio. Le Royaume du Maroc a également tenu à effectuer un bilan de ces 20 dernières années.

Situé sur la rive Sud de la Méditerranée, à la pointe Nord-Ouest de l'Afrique, aux portes de l'Europe (Déroit de Gibraltar), et à la limite Ouest du Monde Arabo-musulman et du Maghreb, le Maroc est depuis toujours un carrefour de civilisations. Il constitue aujourd'hui, un croisement de grands ensembles régionaux.

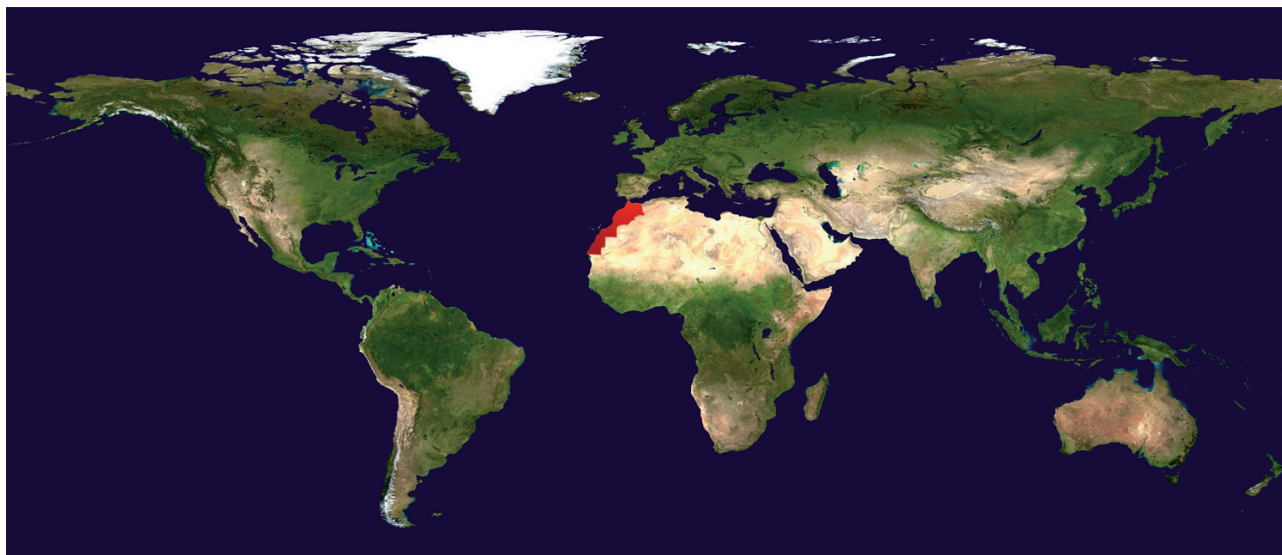


Figure 1 : Situation géographique du Maroc

Au cours de ces 20 dernières années, le Maroc s'est développé dans un contexte de vulnérabilité et avec des facteurs limitants importants comme la disponibilité en eau accentuée par le changement climatique et la

dépendance énergétique (coût de la facture énergétique de 11% du PIB. La disponibilité en eau est passée de 2 560 m³/habitant / an en 1960 à 730 m³/habitant/ an en 2010.

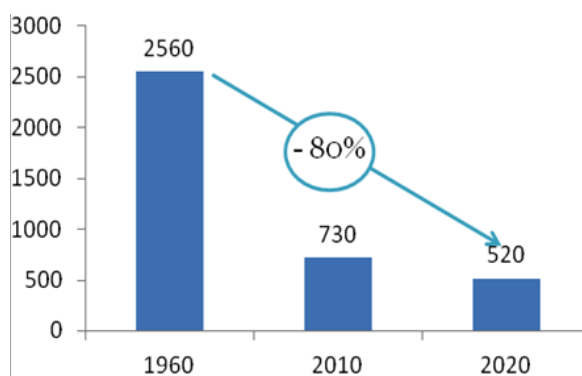


Figure 2 : Evolution de la disponibilité en ressources en eau (m³/hab/ann)

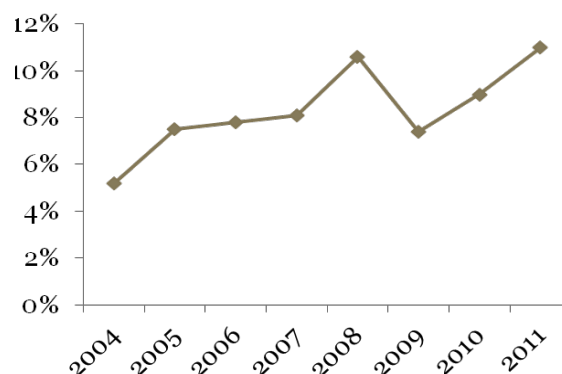


Figure 3 : Evolution de la facture énergétique en % du PIB

Pour autant et en capitalisant sur son orientation libérale pluri-décennale, le Maroc a depuis près d'une vingtaine d'années, fortement accéléré la cadence de ses réalisations, se transformant progressivement en

un grand chantier grâce à la conduite concomitante et maîtrisée de plusieurs chantiers structurels d'importance vitale :

- Renforcement du cadre économique et de l'orientation libérale : Réduction de la dette et maintien des équilibres macroéconomiques. Création de multiples zones de libre échange (UE, USA, Pays Arabes, Turquie).
 - Mise en service de méga-infrastructures de transport avec la politique des grands chantiers (autoroutes, ports, aéroports).
 - Garantie de la sécurité hydrique et alimentaire : politique des barrages / loi 10-95 sur l'eau / création du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat / expérimentation du dessalement de l'eau de mer / Plan Maroc Vert pour le secteur agricole / promotion de la recherche agricole, etc.
 - Mise en œuvre de politiques sectorielles volontaristes : Plan Emergence I et II (industrie), Vision 2010 et Vision 2020 (tourisme), Plan Rawaj (commerce) / Plan Maroc Numeric (nouvelles technologies de l'information et de la communication) / Plan Halieutis (Pêches maritimes) / Stratégie Logistique 2020 / Stratégie Maroc Innovation, etc.
 - Promotion du développement humain : Amélioration du soin pré et néo-natal / Mise en place de AMO (Assurance Médicale Obligatoire) / Généralisation de la scolarité / Réforme de l'éducation / Réforme et autonomisation de l'Université / accès à l'eau potable en milieu rural (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales - PAGER) / électrification du rural (Programme d'Electrification Rural Global -PERG).
 - Concrétisation de la solidarité sociale : Programme National des Routes Rurales / Lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain / Mise en place du RAMED (Régime d'Assistance Médicale) au profit de la population démunie. La Caisse de Compensation qui soutient l'accès aux produits de bases, notamment pour les populations vulnérables, a représenté près de 20% de la dépense budgétaire en 2011.
 - Promotion de la conscience environnementale et du développement éco-responsable : Mise à niveau environnementale : Programme National d'Assainissement (PNA), Programme National de Gestion des Déchets Ménagers (PNDM), etc. / Institutionnalisation du Développement Durable (Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, Stratégie Nationale de Développement Durable) / (Création du Centre Marocain de la Production Propre (CMPP)).
- Grâce à ce dynamisme le bilan de ces 20 dernières années est globalement positif.

Indicateur	1992	2012
Population	~ 22,5 millions	~ 32 millions
Accroissement naturel de la population	2,2%	1,32%
Espérance de vie	65	74,8
PIB	28,7 Mds \$	96 Mds \$ (2011)
PIB / Habitant	1 150 \$	3 200 \$
Taux d'accès à l'eau potable – rural (PAGER)	14%	92 % (2012)
Taux d'électrification du rural (PERG)	15%	97,4% (2012)
Taux de desserte en route rurale	30%	86%
Superficies des aires protégées	70 380 ha	750 000 ha
Reboisement/régénération des forêts	20 000 ha	40 000 ha
Taux de pauvreté	16,5%	8,8% (2008)
Taux d'extrême pauvreté	3%	0,6% (2008)
Taux net de scolarisation	52,4%	93,6% (2010)
Taux d'analphabétisme	58%	39% (2010)

L'évolution de la trajectoire du Maroc depuis 20 ans en matière de la construction d'un projet de société basée sur le développement durable peut être synthétisée en 3 grandes phases comme suit :

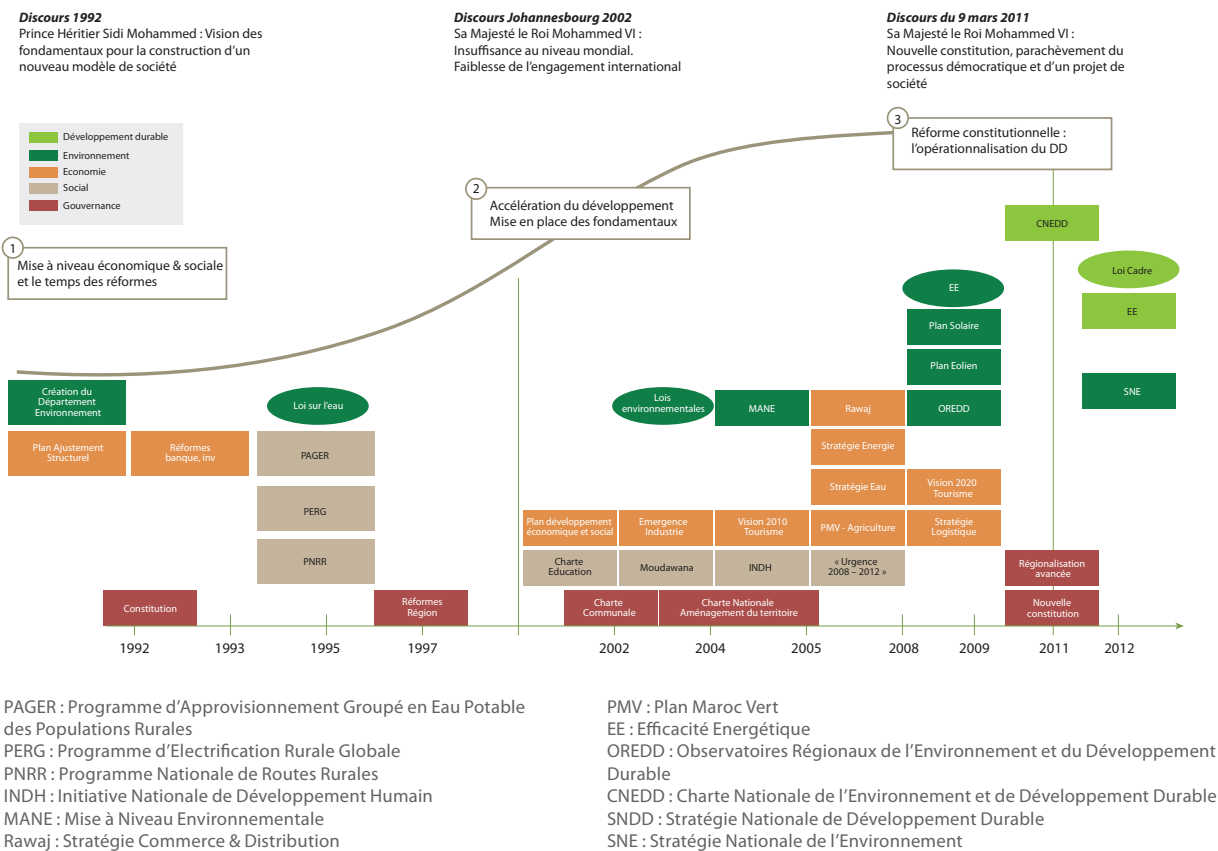


Figure 4 : Trajectoire et faits marquants du Maroc

L'analyse du bilan de l'action du Maroc s'est faite sur 4 axes : gouvernance, social, économie et environnement. Il en ressort que les différents chantiers lancés dans un premier temps pour faire face aux urgences (économiques, sociales, environnementales, institutionnelles ...) ont été progressivement consolidés autour d'un projet de société formulé par **SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI** et porté par toutes les forces vives de la nation marocaine : Gouvernement, Société civile, acteurs privés, etc.

Globalement, trois phases se dessinent à la lecture de la trajectoire du Maroc sur le chemin de la mise en œuvre du développement durable :

Phase I : Mise à niveau économique et sociale

Sortant de son Programme d'Ajustement Structurel (PAS) mené conjointement avec le Fonds Monétaire International (FMI - 1981-1994), le Maroc a initié une politique de libéralisation de son économie et renforcé

certaines filières industrielles clés à l'export, tout en misant sur la tertiarisation de son économie. En parallèle, une large part des investissements publics a été concentrée sur de grands projets sociaux visant à désenclaver le monde rural, comme le PERG (Programme d'Electrification Rural Global), le PNRR (Programme National des Routes Rurales) ou encore le PAGER (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales). Cette première phase est également marquée par d'importantes réformes du secteur financier et monétaire notamment.

Phase II : Mise en place des fondamentaux et accélération du développement

C'est une phase d'accélération des réformes institutionnelles et juridiques, notamment sur le plan social avec la réforme du code de la famille. Aussi, la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain a mis sur pied une véritable ingénierie sociale dans un processus de participation.

Sur le plan économique, les stratégies sectorielles offrent une meilleure visibilité et intègrent systématiquement la composante sociale, notamment en matière de création d'emplois. Progressivement les stratégies sectorielles intègrent la composante environnementale.

Phase III : Parachèvement démocratique et mise en œuvre du développement durable en tant que projet de société

- 8 février 2011 : Adoption du processus d'opérationnalisation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable
- 9 mars 2011 : Discours de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI appelant la nation marocaine à œuvrer pour un nouveau texte constitutionnel. Celui-ci, nationalement élaboré et concerté, puis adopté à la majorité du suffrage universel, ouvre une ère nouvelle dans le parachèvement de l'état de droit et du projet de société marocain.

Le nouveau texte constitutionnel, articulé autour des principes universellement reconnus et enrichi des retours d'expériences internationales, est de l'avis général une référence. Le développement durable y est considéré comme un droit de chaque citoyen.

Aujourd'hui, le Maroc entreprend un chantier de mise en harmonie de ses structures économiques, politiques et juridiques de manière à s'inscrire parfaitement dans l'esprit du développement durable imposé par la nouvelle constitution.

Le Maroc qui représente moins de 0,5 % de la population mondiale, dont la consommation en énergie ne représente pas plus de 0,17% et le volume d'émissions de CO2 ne dépasse pas 2,5 tonnes par habitant et par an, est un pays dont l'empreinte écologique lui confère incontestablement un statut de « Faible émetteur ».

Toutefois, malgré ce statut, le Royaume du Maroc est convaincu que la mise en œuvre d'une politique nationale de développement durable sera la clé pour assurer les progrès socio-économiques attendus.

Les perspectives offertes par les multiples chantiers sont énormes. L'action publique, portée par une nouvelle équipe gouvernementale, s'inscrit résolument dans une logique participative et inclusive des différentes parties prenantes. Une logique qui offre, en retour une consolidation de l'état de droit et de la solidarité. Des valeurs que le Maroc désormais érige en principes premiers.

Bonne gouvernance : de la représentation à la participation

Le développement durable est avant toute chose une affaire de gouvernance. Il n'est pas anodin que RIO+20 mette ce thème à l'ordre du jour. En effet, 20 ans après le premier Sommet de Rio (1992), il est temps d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux engagements pris, mais également les contraintes et les difficultés rencontrées dans l'opérationnalisation de l'Agenda 21, des conventions sur la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la désertification.

Mettre en œuvre une ou des politiques de développement durable passe nécessairement par une gouvernance adéquate, tant au niveau international, national, régional que local. Ainsi, avant de faire le bilan des réalisations par grand pilier, économique, social ou environnemental, nous estimons qu'il est important d'analyser la trajectoire du Maroc en matière de gouvernance et d'identifier dès à présent les nouveaux défis, que nous sommes appelés à relever ensemble dans les prochaines décennies.

1. Référentiel culturel du Royaume

On oublie souvent que la composante culturelle structure le bon épanouissement du développement durable. Le principe 21 de la Déclaration de Rio recommande « de mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

Pays jeune, le Maroc a une histoire riche. Au cours de ses 12 siècles d'existence, l'institution monarchique au Maroc a été diversement mise en exergue et codifiée dans les Constitutions de 1962, 1970, 1972, 1992, 1996 et 2011. Fidèle à son choix irréversible de construire un Etat de droit démocratique, le Royaume du Maroc poursuit résolument le processus de consolidation et de renforcement des institutions d'un Etat moderne, ayant pour fondements les principes de participation, de pluralisme et de bonne gouvernance.

Le référentiel culturel et juridique du Royaume est notamment consacré dans le préambule de la constitution de 2011. Il développe une société solidaire où tous jouissent de la sécurité, de la liberté, de l'égalité des chances, du respect de leur dignité et de la justice sociale, dans le cadre du principe de corrélation entre les droits et les devoirs de la citoyenneté.

Etat musulman souverain, attaché à son unité nationale et à son intégrité territoriale, le Royaume du Maroc entend préserver, dans sa plénitude et sa diversité, son identité nationale une et indivisible. Son unité, forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharo-hassanie, s'est nourrie et enrichie de ses affluents africain, andalou, hébraïque et méditerranéen.

La prééminence accordée à la religion musulmane dans ce référentiel national va de pair avec l'attachement du peuple marocain aux valeurs d'ouverture, de modération, de tolérance et de dialogue pour la compréhension mutuelle entre toutes les cultures et les civilisations du monde.

Mesurant l'impératif de renforcer le rôle qui lui revient sur la scène mondiale, le Royaume du Maroc, membre actif au sein des organisations internationales, s'engage à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés

dans leurs chartes et conventions respectives, il réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus, ainsi que sa volonté de continuer à œuvrer pour préserver la paix et la sécurité dans le monde.

2. Evolution de la gouvernance nationale : la réforme constitutionnelle

Le Royaume du Maroc a résolument engagé sa modernisation politique, économique, sociale et environnementale : construction démocratique et droits des citoyens, dynamisme de la société civile, réforme de fond du code de la famille, grands plans de développements, etc.

Après une première phase de mise à niveau économique et sociale, une seconde phase de mise en place des fondamentaux et d'accélération du développement a conduit à mener des réformes notamment socio-économiques importantes. Une réelle ouverture démocratique a par ailleurs été favorisée. Dans ce cadre, la publication en 2006 du rapport de l'Instance Equité et Réconciliation (IER), afin de faire la lumière sur les violations des droits de l'Homme entre 1956 et 1999, a marqué une étape importante pour ancrer le fait démocratique dans le pays.

Ces avancées demandaient à être portées plus loin ; le contexte régional et notamment le Printemps Arabe ont provoqué une accélération du mouvement. La stabilité politique et démocratique du pays est sortie renforcée de ce mouvement.

Le 9 mars 2011, **SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI** a prononcé un discours annonçant une réforme constitutionnelle majeure qui devrait conduire à transférer une large part des pouvoirs législatifs et exécutifs vers le Parlement et le gouvernement marocains.

Cette réforme fait évoluer le régime vers une forme de monarchie parlementaire, le premier ministre est donc désormais désigné par le Roi comme chef de gouvernement au sein du parti arrivé en tête des élections législatives. Le souverain conserve son rôle de chef religieux et son rôle de chef d'Etat, il reconnaît

toutes les identités marocaines et ouvre la voie à des avancées significatives. Le projet de Constitution révisée a été soumis à un référendum en juillet 2011 et adopté à plus de 98% des voix.

L'article premier, paragraphe 1 de la nouvelle Constitution de 2011 proclame que « le Maroc est une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale. Le régime constitutionnel du Royaume est fondé sur la séparation, l'équilibre et la collaboration

des pouvoirs, ainsi que sur la démocratie citoyenne et participative, et les principes de bonne gouvernance et de la corrélation entre la responsabilité et la reddition des comptes ».

La nouvelle constitution consacre le développement durable comme un droit de tous les citoyens, et la sphère publique se doit de mobiliser tous les moyens dont elle dispose pour assurer le respect de ce Droit.

La nouvelle Constitution

La nouvelle Constitution de 2011 est à considérer, comme étant l'outil initiant le grand tournant démocratique au Maroc.

Les principaux changements apportés par ce texte sont les suivants :

- Cohérence et modernité dans la forme (180 articles au lieu des 108 de l'ancien texte et 14 Titres) ainsi qu'au niveau de la formulation, notamment du Préambule qui fait partie intégrante du texte constitutionnel;
- La constitution a été élaborée selon une approche méthodologique démocratique, inclusive et transparente. Elle a été faite par les Marocains pour tous les Marocains;
- Elle contient les fondements de l'identité marocaine plurielle;
- Elle représente un acte linguistique refondé sur le pluralisme assumé;
- Véritable charte citoyenne des droits et libertés ancrés au référentiel universel des droits de l'homme, elle renforce notamment la notion d'égalité homme-femme par la consécration de la parité;
- Elle accorde la primauté à la Souveraineté nationale et à la suprématie de la Constitution;
- La Constitution organise la séparation des pouvoirs dans le cadre d'un régime de Monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale;
- L'autorité judiciaire jouit du statut de pouvoir indépendant et est chargée de protéger les droits et garantir le respect des lois.

La constitution consacre

- La démocratie citoyenne et participative.
- La protection de l'environnement et le développement durable comme un droit de tous les citoyens.
- La démocratie territoriale (régionalisation avancée).
- Les principes fondamentaux en matière de bonne gouvernance, de moralisation de la vie publique et d'Etat de droit économique.
- L'accès à l'information comme un droit.

3. Evolution de la gouvernance à l'échelle régionale : approche territoriale

La mise en œuvre de politiques publiques fondées sur la planification centralisée a montré ses limites dans la déclinaison opérationnelle.

Ainsi, le projet de régionalisation avancée, mené depuis janvier 2010 par la Commission Consultative de la Régionalisation (CCR), prévoit d'étendre les pouvoirs des régions à travers la conduite résolue et graduelle des processus de décentralisation et déconcentration. La régionalisation avancée vise le « développement intégré et durable sur les plans économique, social, culturel et environnemental » à travers la valorisation des potentialités et des ressources propres à chaque région. Ce projet a été renforcé et institutionnalisé dans l'Article Premier de la Nouvelle Constitution qui définit « L'organisation territoriale du Royaume [comme] décentralisée, fondée sur une régionalisation avancée ».

Le gouvernement et le CCR voient dans cette répartition la possibilité de développement économique et social de l'ensemble des régions du pays. L'action affirmative en faveur d'une plus large participation des femmes à la gestion des affaires régionales et locales sera renforcée par une disposition constitutionnelle autorisant le législateur à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives.

Le projet de régionalisation avancée au Maroc prévoit la répartition du pays en 12 régions au lieu de 16, soit une réduction de 25%. Cette nouvelle configuration régionale a été faite selon certains critères basés entre autres sur les principes d'efficacité, d'homogénéité, de proportionnalité et d'équilibre, mais aussi d'accessibilité et de proximité.

Aménagement du territoire et Approche territoriale

Depuis plus de deux (2) décennies, le Maroc mène une réflexion profonde & intégrée sur un développement durable de ses Territoires qu'ils soit urbains ou ruraux. Ceci s'est matérialisé par plusieurs outils fondateurs :

-Outils de réflexion et de décision à l'échelle nationale/régionale :

- Charte de l'Aménagement du Territoire : instituant la philosophie & les principes directeurs pour l'aménagement du territoire à l'échelle du pays
- Schéma National d'Aménagement du Territoire (S.N.A.T) : et leurs déclinaisons régionales (S.R.A.T)

-Approche territoriale pour le développement, articulée autour des trois (3) principes suivants :

- Participation effective
- Convergence
- Contractualisation

-Outils de mise en œuvre à l'échelle locale :

- Projets de Territoires,
- Plans Communaux de Développement (PCD),
- etc.

L'évolution de l'approche territoriale a marqué un tournant majeur avec l'ouverture, dans un processus participatif élargi à l'ensemble des acteurs, publics, privés, ONG, a permis de disposer d'une Charte Nationale de l'Aménagement du Territoire. La Charte traduit les objectifs, les principes de base et les orientations globales de la politique nationale d'aménagement du territoire.

La Charte Nationale de l'Aménagement du Territoire et du développement durable constitue un cadre de référence permettant la mise en cohérence des différentes politiques sectorielles et l'accroissement de leurs synergies.

Aux côtés de la Charte Nationale d'Aménagement du Territoire, le SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire), les SRAT (Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire) et différents plans locaux d'aménagement permettent de définir les orientations fondamentales de l'Etat et des Régions pour les 25 années à venir. Ces schémas serviront, entre autre, de base à la conception des plans de développement économique et social qui garantiront alors la convergence des objectifs, l'amélioration et la compétitivité globale de l'économie et du territoire national.

Cette approche territoriale, adoptée par le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, et de la Politique de la Ville représente une démarche pertinente pour assurer la convergence et la cohérence des stratégies et programmes sectoriels au niveau des territoires en vue d'atteindre les objectifs du développement durable.

Aujourd'hui le Maroc dispose d'approches territoriales modernes et d'outils performants, qui permettent d'asseoir les bases d'une opérationnalisation nationale / régionale ou locale du développement durable. En effet, les mesures institutionnelles récentes ont contribué à renforcer le rôle des collectivités territoriales dans les processus de développement durable, leurs attributions élargies dans le cadre de la régionalisation avancée, leur permettent d'apporter une contribution déterminante au développement durable des territoires, par la valorisation des potentialités et des ressources propres à chaque région et le renforcement de la démocratie participative dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets structurants.

D'importants projets et initiatives de partenariat ont été mis en place, notamment : la mise en œuvre des Agenda 21 locaux avec plus d'une vingtaine d'expériences menées, les Programmes de mise à niveau environnementale locale (Assainissement liquide, Gestion des déchets solides, Aménagement des espaces verts, etc), les projets de transport urbain plus écologique, les processus engagés d'intégration systématique de la gestion environnementale dans la planification stratégique locale, etc.

La ville nouvelle de Lakhayta est ainsi la première ville basée sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, s'inscrivant ainsi dans une vision de développement durable des nouvelles villes marocaines.

Enfin, l'institutionnalisation des Observatoires Régionaux de l'Environnement et de Développement Durable renforce les spécificités régionales et locales via la collecte et la mise à jour d'indicateurs, et sont des points de relais pour assurer aux citoyens l'accès à l'information.

4. Evolution du rôle de la société civile

Le rôle grandissant de la société civile a encouragé les décideurs politiques à prendre des engagements plus poussés en faveur de la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable, qui constituent un enjeu national. L'initiative de la société civile procède de la volonté de contribuer au renforcement du rôle d'acteur, d'analyse, de négociation et de proposition, en vue d'améliorer les politiques et programmes. Ainsi la société civile est déterminée à ne plus rester en marge des grands débats du pays. Son rôle est donc de conscientiser, modérer et sensibiliser autour d'une cause commune : le développement durable.

Par sa proximité de la population et son souci des besoins et intérêts des citoyens dans divers domaines (économique, éducatif, social, culturel, infrastructure, religieux, etc.), le monde associatif est devenu une composante incontournable de la vie économique et sociale du pays. Les synergies qu'elle développe avec les pouvoirs publics et le secteur privé par le biais de



conventions et de partenariats ont renforcé davantage son rôle et contribué à son développement. Dans ce sens, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) constitue un exemple de cadre où se développe ce genre de partenariats. Afin d'analyser ce dynamisme, le Haut Commissariat au Plan a réalisé en 2007 une enquête qui a recensé plus de 44 000 associations. Parmi ces 44 000 associations environ 2 000 associations sont actives dans le domaine de l'environnement.

Cette dynamique a été largement encouragée par les pouvoirs publics et confortée par la nouvelle constitution qui reconnaît à la société civile son rôle d'acteur incontournable de la démocratie participative au niveau national et local.

Actuellement, les ONG environnementales siègent dans de nombreuses instances consultatives comme le Conseil Economique et Social.

Dans le domaine de l'environnement, une collaboration fructueuse a été développée avec les ONG, à travers notamment un appui soutenu pour l'affermissement de son rôle en tant que partenaire de développement, par le biais de programmes de renforcement des capacités des acteurs de la société civile, de financement de projets de développement durable, et de promotion des échanges d'expériences et d'initiatives par le biais entre autres, de la mise en réseau. L'enquête révèle également que ce dynamisme doit être soutenu car de nombreuses associations souffrent d'un manque de moyens techniques et financiers.



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة
FONDATION MOHAMMED VI
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
www.fm6e.org

Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement

La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement (Fm6e) a été créée en juin 2001 par **Sa Majesté Le Roi Mohammed VI** qui en a confié la présidence effective à **Son Altesse Royale La Princesse Lalla Hasnaa**.

Sa mission principale est de sensibiliser et d'éduquer les citoyens, et notamment les jeunes, à la protection de l'environnement.

Parmi ses programmes tous orientés vers cette mission, figure le programme « Jeunes reporters pour l'Environnement ». Depuis son lancement en 2002, ce programme a mobilisé plus de 17 000 lycéens de 12 à 18 ans qui ont enquêté et mené des investigations journalistiques sur des thématiques liées à leur environnement proche (déchets, eau, énergie, agriculture, villes, littoral, biodiversité, etc.).

A l'occasion de la 10^{ème} édition de ce programme et en contribution aux travaux préparatoires à la Conférence Rio+20, un forum regroupant plus de 200 jeunes lycéens, a été organisé le 28 avril 2012, sur le thème de "l'éducation et la sensibilisation à une consommation responsable". Les nombreuses et importantes recommandations issues de ce forum, sont synthétisées et données en annexe.

Ce dynamisme a été couronné par la reconnaissance institutionnelle du tissu associatif et leur impact. L'article 12 de la Nouvelle Constitution permet aux « associations intéressées à la chose publique, et les organisations non gouvernementales, de contribuer, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics ».

Programme Community-Based Adaptation : une association marocaine récompensée par le Prix Equateur 2012

L'AMSING est une organisation communautaire menée par des jeunes, récompensée pour son projet d'Adaptation Communautaire qui vise à renforcer la résilience de l'écosystème local et les capacités d'adaptation des membres de la communauté, dont les moyens de subsistance dépendent principalement des ressources naturelles. Le projet expérimente de manière pilote une combinaison de solutions d'adaptation, notamment : corrections biologiques et mécaniques de ravins pour protéger l'écosystème local et les infrastructures essentielles ; techniques agricoles résilientes pour consolider la sécurité alimentaire locale ; expérimentation d'un système communautaire d'alerte précoce et de gestion des risques climatiques.

Les opérateurs économiques se sont également organisés au sein de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) pour répondre présents aux enjeux du développement durable. La création du LABEL RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) en 2006 est dans la lignée de la norme internationale ISO 26000. Par ailleurs, par son concept même et via l'effort important déployé

par de nombreuses parties prenantes (Banques, Autorités publiques) dans des conventions, ce label a contribué à renforcer l'action du secteur privé. Les premières assises de la RSE organisées en 2011 furent un bel exemple et permirent de multiplier les échanges et la sensibilisation sur ces sujets.

LABEL RSE CGEM

Le Label CGEM pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) est une reconnaissance solennelle du respect par les entreprises du Maroc de leur engagement à observer, défendre et promouvoir les principes universels de responsabilité sociale et de développement durable dans leurs activités économiques, leurs relations sociales et plus généralement, dans leur contribution à la création de valeur.

Par cette initiative, la CGEM entend promouvoir les facteurs d'attractivité de l'investissement productif et de la croissance à long terme qui sont désormais, le développement humain, le respect des droits fondamentaux de la personne humaine et de l'Etat de droit, la qualité des conditions d'emploi, la régulation des relations professionnelles, la protection de l'environnement, la transparence et l'effectivité des règles concurrentielles.

Le référentiel du Label CGEM est la charte de responsabilité sociale de la CGEM, adoptée le 14 décembre 2006 par le Conseil National de l'Entreprise.

Cette charte est définie en conformité avec les principes fondamentaux de la Constitution du Royaume et les stipulations des conventions internationales, relatives au respect des droits fondamentaux de la personne humaine, de la protection de l'environnement, de la saine gouvernance, de la concurrence loyale.

Elle est structurée autour de neuf axes d'engagements :

1. Respecter les droits humains ;
2. Améliorer en continu les conditions d'emploi et de travail et les relations professionnelles ;
3. Protéger l'environnement ;
4. Prévenir la corruption ;
5. Respecter les règles de la saine concurrence ;
6. Renforcer la transparence du gouvernement d'entreprise ;
7. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs ;
8. Promouvoir la responsabilité sociale des fournisseurs et sous-traitants ;
9. Développer l'engagement sociétal.



5. Gouvernance mondiale du développement durable : mise en œuvre

Mise en œuvre des engagements internationaux du Maroc

En souscrivant à la plupart des Accords Internationaux en matière d'environnement, le Maroc, témoigne de son ferme engagement, auprès de la communauté internationale pour relever les défis liés à la protection de l'environnement et le développement durable.

Cet engagement, s'est concrétisé par la ratification de plus de 80 Accords Multilatéraux de l'Environnement

et aussi par la participation active aux différents forums internationaux pour la recherche de solutions aux problématiques environnementales.

Le Maroc a été ainsi parmi les premiers pays à signer et ratifier les trois conventions issues du Sommet de Rio. Il a également mis en place un cadre institutionnel et juridique afin d'honorer tous ses engagements dans le cadre de ces trois Conventions.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre

des Nations Unies sur les Changements Climatiques, notre pays a mis en place les structures nécessaires pour la prise en charge des aspects transversaux des Changements Climatiques à travers la création d'un Comité National Changement Climatique et un Conseil National pour le Mécanisme de Développement Propre (MDP). Le Maroc a également soumis ses deux Communications Nationales et a élaboré un Plan National Climat, présenté lors de la Conférence de Copenhague, et qui est en cours de déclinaison au niveau local à travers les Plans Climats territoriaux. Tous ces efforts seront capitalisés dans le processus qui vient d'être lancé, pour l'élaboration de la stratégie nationale Climat.

Par ailleurs, le Maroc soutient le processus multilatéral de négociation d'un nouveau régime sur le climat dans la lignée du Protocole de Kyoto. Au niveau international, le pays promeut une action collective et individuelle qui tienne compte des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives. Le Royaume connaît globalement un faible niveau d'émissions de Gaz à effet de serre (2,5 T de CO₂/hab/an) et une forte vulnérabilité aux changements climatiques. Le Maroc est également considéré parmi les pays les plus actifs au niveau régional dans le domaine du MDP. Un portefeuille d'une quarantaine de projets et programmes a été élaboré dont 8 projets sont enregistrés au niveau du Conseil Exécutif du MDP avec un potentiel de réduction des gaz à effet de serre estimé à 5,4 Millions TECO₂/an.

En matière de protection de la biodiversité, un Comité National de la Biodiversité a été établi, et une Stratégie Nationale et un Plan d'Action ont été élaborés. Le pays a également soumis 4 rapports nationaux de mise en œuvre de la CDB et s'est déjà engagé dans le processus de ratification du protocole de Nagoya. Un comité national chargé de la mise en place d'une législation nationale relative à l'Accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur utilisation (APA) a été également mis en place. En terme de conservation de la biodiversité, une loi sur les aires protégées a été promulguée et un Plan Directeur des Aires Protégées a été établi.

Ceci a permis de délimiter plus de 150 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique dont la superficie avoisine les 2,5 millions d'ha et qui font l'objet de plans d'aménagement et de réhabilitation, selon les priorités. En matière d'information et sensibilisation, un Centre d'échange d'information (CHM) sur la biodiversité a été mis en place.

Concernant ensuite la lutte contre la désertification, le Maroc a institutionnalisé le processus de mise en œuvre de cette Convention à travers la création d'un Service de la Coordination et du Suivi de la Convention sur la Lutte contre la Désertification. Il a également élaboré un Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD) qui est considéré comme le cadre stratégique

et opérationnel traduisant les orientations de notre pays en matière de lutte contre la désertification.

Sur le plan législatif et réglementaire des outils ont été mis en place pour assurer la préservation et la gestion durable des ressources forestières notamment le décret instituant la compensation des mises en défens dans les périmètres de reboisement et la loi n°1-06, relative au développement durable des palmeraies et portant protection du palmier dattier. En terme d'actions concrètes, plusieurs programmes de grande envergure ont été entrepris pour inverser le processus de dégradation des terres, réduire l'ampleur de la désertification et atténuer ses répercussions.

Par ailleurs, et eu égard à l'importance que revêtent la sauvegarde et le développement des espaces oasiens et de l'arganeraie, une Agence nationale pour le développement des zones oasiennes a été créée. Cette agence a pour mission d'œuvrer à la protection et à la valorisation des espaces oasiens et de l'arganier selon le principe du développement durable.

Les engagements internationaux du Maroc l'ont également conduit à développer des partenariats et raffermir sa présence régionale et internationale.

Il décline sa traditionnelle solidarité économique, sociale et politique avec les pays du Maghreb, du monde arabe et d'Afrique dont il partage avec les peuples de multiples appartenances géographiques, historiques et humaines. Le partenariat euro-méditerranéen et outre Atlantique constituent des acquis fondamentaux. Il développe par ailleurs une politique volontariste de coopération Sud-Sud avec l'Afrique, l'Asie et l'Amérique Latine.

Dans le domaine climatique par exemple, le Royaume a adhéré à l'Initiative régionale des Pays arabes face aux changements climatiques ainsi qu'à l'Initiative Afrique - UE sur le changement climatique.

Entretien ces partenariats, à la faveur des intérêts nationaux et du développement durable est une tâche continue qui ne saurait se réduire à la seule action diplomatique. Elle demande de concerter et concilier les intérêts et les forces en présence.

Les acquis du Maroc en matière d'ouverture, d'action et de rayonnement à l'international augurent d'un nouveau dynamisme.

Le Maroc a été également la terre d'accueil de plusieurs manifestations internationales notamment en organisant les Conférences des Parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (novembre 2001) et la Conférence des parties à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses protocoles, Convention de Barcelone (novembre 2009).

Pilier économique : des réformes aux stratégies sectorielles

Le Maroc, conscient des enjeux planétaires d'une part et des ses contraintes géophysiques et financières d'autre part, a sécurisé les bases d'une économie performante moins exposée aux aléas climatiques dans un premier temps, avant d'entamer sa transition vers une économie verte. La partie qui suit propose une lecture du développement économique qu'a connu le Maroc depuis RIO en 1992.

Le Maroc a du se développer dans un contexte difficile :

- climatique puisque les zones arides et semi-arides ont progressé depuis 1960, avec un impact direct sur les ressources en eau. Les disponibilités en eau sont passées de 2560 m³/hab/an à 730 m³/hab/an.

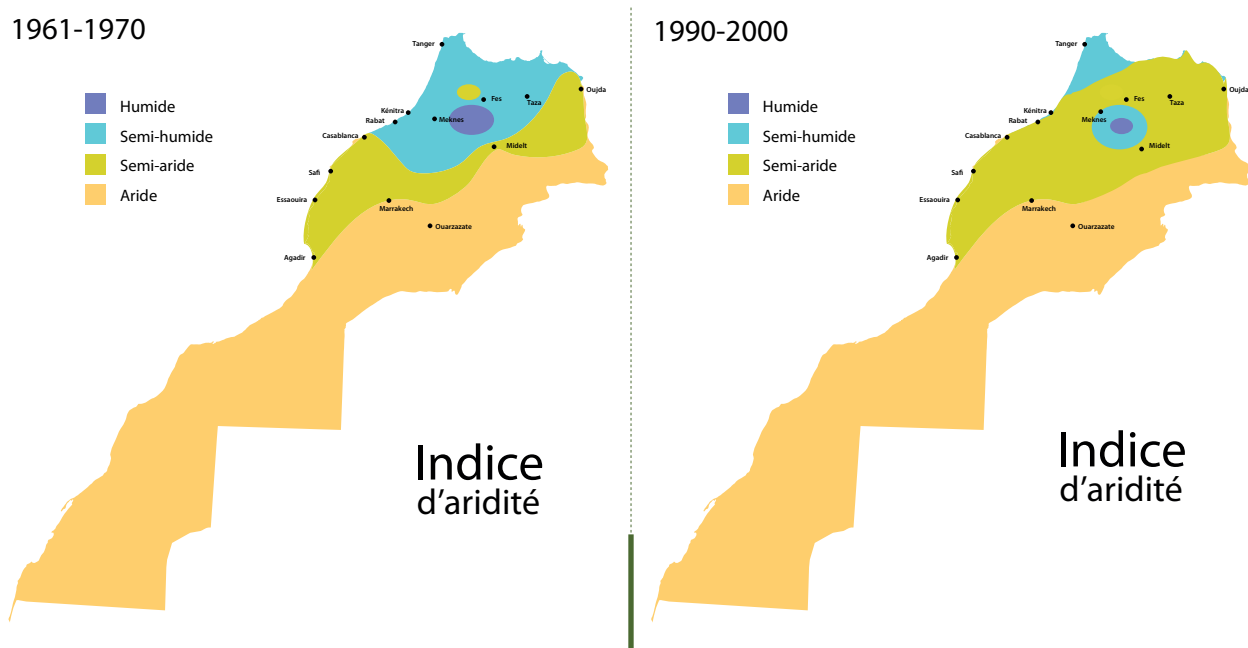


Figure 5 : Evolution climatique du Maroc (1960-2000)

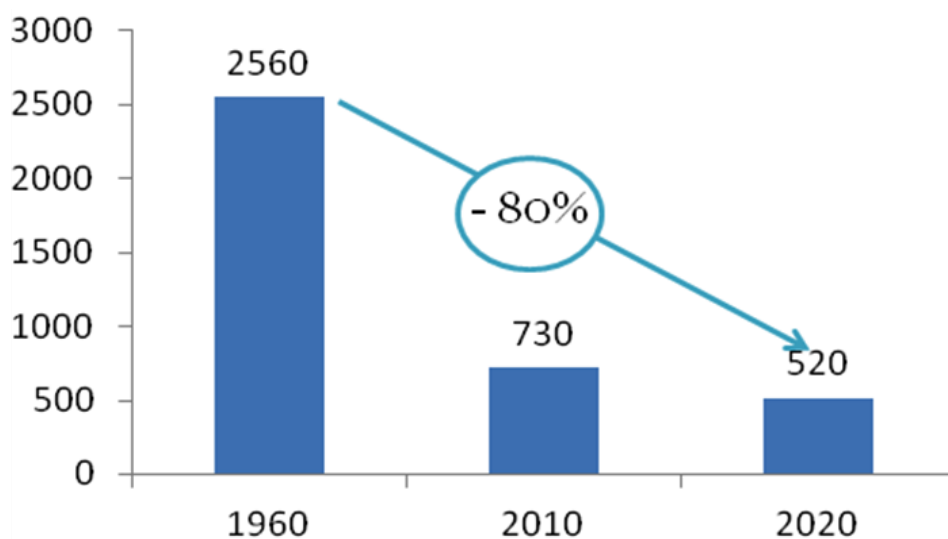


Figure 6 : Evolution de la disponibilité en eau (m³/hab/an)

- Energétique, avec un taux de dépendance de 97% qui représente une facture énergétique de 11% du PIB.
- Budgétaire, enfin car l'évolution toujours haussière des produits de base (pétrole, blé dur et sucre).

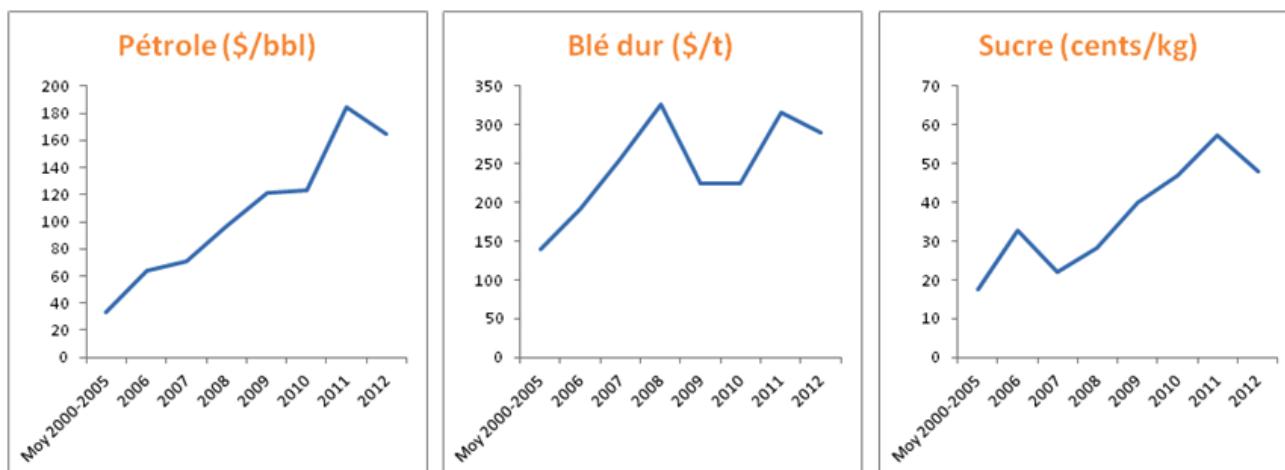


Figure 7 : Evolution du cours des matières premières 2000- 2010

Ceci a eu un impact significatif sur le budget de l'Etat à travers la caisse de compensation – instrument social, qui permet d'agir sur les fluctuations des produits de base et maintenir un niveau de vie décent à chaque citoyen, en particulier les plus démunis.

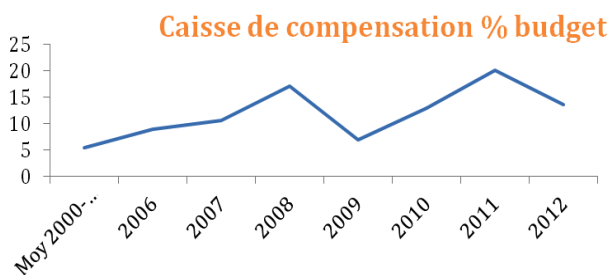


Figure 8 : Evolution des dépenses de la Caisse de compensation en % du budget de l'Etat

Malgré ces difficultés, le Maroc a connu deux décennies de développement économique intéressantes. La première marquée par de grandes réformes structurelles, qui ont permis d'asseoir les bases d'un développement durable, la deuxième par la systématisation des approches sectorielles et la prise en compte progressive de la composante environnementale.

1. Renforcement du cadre économique

Partant du constat que le développement durable passe nécessairement par une performance économique stable, nous avons choisi d'ouvrir le bilan de l'action du Maroc sur cette thématique, car nous estimons que les réformes menées dans le secteur économique et financier ont pu

aboutir à une plus grande équité sociale et une meilleure gestion des ressources.

La dynamique de l'activité économique, durant les deux dernières décennies, s'est soldée par des changements structurels et des contributions à la croissance du PIB différenciées selon les secteurs. L'analyse sectorielle de la croissance économique fait apparaître une tertiarisation croissante du tissu productif national, une contribution significative des secteurs à forte valeur ajoutée et une part plus élevée des services de nouvelle génération gagnant du terrain sur les secteurs traditionnels.

Réformes, modernisation et libéralisation peuvent être les 3 mots qui résument la politique économique de ces 20 dernières années.

En effet, depuis la période d'ajustement structurel, mais plus particulièrement après 1995, le Maroc a engagé une série de réformes structurelles dans le but de réaliser une croissance forte et durable par une réallocation efficiente des ressources. Ces réformes qui concernent d'une part la libéralisation du secteur financier et la restructuration des finances publiques avec pour objectif de maintenir les équilibres fondamentaux de l'économie à des niveaux maîtrisés. Elles concernent d'autre part la mise en œuvre d'un ensemble de mesures de nature à améliorer l'offre, comme l'environnement des affaires et le rendement de l'investissement.

Ensuite les réformes du secteur financier (Loi Bancaire 1993, Transformation de la Bourse en Société de Droit Privé en 1993), et monétaire (suppression de l'encadrement de crédit et libéralisation du taux d'intérêt) des années 1990 ont permis au secteur privé de soutenir le financement de l'activité économique, permettant à l'Etat de retrouver les équilibres fondamentaux. La maîtrise de la dette et de l'inflation est facilitée par ces réformes.

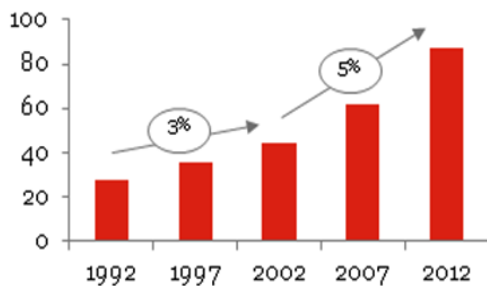


Figure 9 : Evolution du PIB en valeurs (Mds Dhs) base 1998 à prix courant

D'ailleurs, le niveau d'inflation de 3,8% en moyenne au cours de la décennie 1990 est descendu à 1,7 % en 2002 pour ne plus jamais dépasser le seuil de 3%.

Ces réformes, conjuguées à la libéralisation progressive de tous les secteurs d'activité via la politique de privatisation, et l'ouverture progressive à l'international ont eu des résultats positifs sur l'économie : un taux de croissance de 3% en moyenne sur la décennie 1992, puis de 5% sur celle de 2002 – 2012.

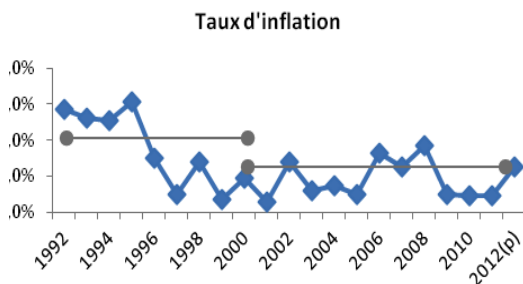


Figure 10 : Evolution du taux d'inflation

La dernière décennie a été une accélération spectaculaire de l'ouverture et de la libéralisation de l'économie. La Charte de l'Investissement de 1995 et les nombreux accords de libres échanges (UE / USA / Turquie / Pays Arabes) marquent le début de la décennie. Couplés aux stratégies sectorielles, ils donnent de la visibilité aux investisseurs et structurent des filières et des pans entiers de l'économie marocaine. Les volumes d'investissement direct de l'étranger (IDE) sont multipliés par 10 entre 1996 et 2011 ; le Maroc représente en 2012 la première destination d'Afrique en matière d'IDE. Par ailleurs, l'évolution du cadre institutionnel avec une approche régionalisée et des guichets uniques : les CRI (Centres

Régionaux d'Investissement) qui ont pour objectif de faciliter la création de nouvelles entreprises d'une part, et la création de l'agence de promotion des investissements (AMDI : Agence Marocaine des Investissements) ont significativement contribué à renforcer l'attractivité du Maroc.

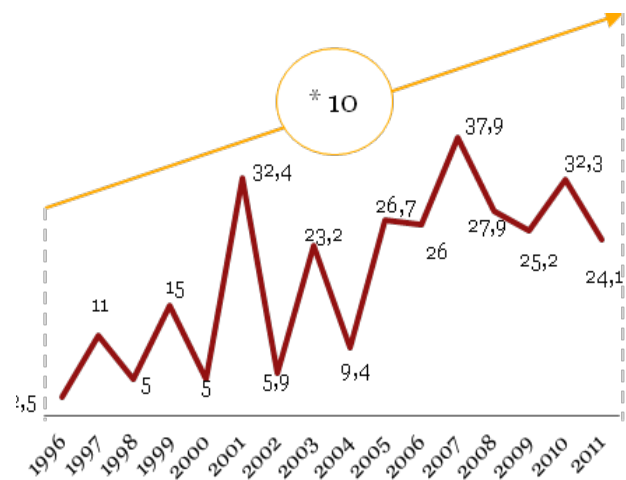


Figure 11 : Evolution du taux d'inflation

Face à la bonne orientation des éléments de l'offre, les différentes composantes de la demande intérieure ont marqué un dynamisme continu entre 2000 et 2010. Les dépenses de la consommation finale sont demeurées globalement le principal moteur de la croissance économique. Constituant la principale composante de la demande, avec une part moyenne dans le PIB d'environ 60%, la consommation finale des ménages s'est bien comportée favorisée par la consolidation du pouvoir d'achat, suite au dynamisme du marché du travail, aux revalorisations salariales, à la baisse de l'impôt sur le revenu, à la maîtrise de l'inflation et à l'impact de plus en plus réduit des sécheresses sur le revenu des ménages.

L'investissement a également joué un rôle grandissant tout au long de cette période. La Formation Brute du Capital Fixe qui constitue, après la consommation finale des ménages, la deuxième composante importante de la demande, a fait preuve d'un dynamisme sans précédent. Son rythme de progression a affiché une nette accélération au cours de ces dernières années. Cette dynamique est le résultat non seulement des efforts soutenus de réformes et de modernisation du secteur financier, mais également de la consolidation des investissements publics dans des secteurs stratégiques tels que les télécommunications, le transport ferroviaire, aérien et routier, les activités portuaires, l'éducation et l'habitat

Cette décennie a également été marquée par la **systematisation des approches sectorielles**. En effet, chaque secteur clé de l'économie marocaine s'est dotée d'une stratégie propre qui fixe des objectifs et

les décline en plans d'actions, et contrats programmes pour intégrer le secteur privé. Ces stratégies peuvent être classées en deux types. Les stratégies de première génération comme la stratégie industrielle (Emergence de 2004 et Emergence II en 2009) ou encore la toute première stratégie touristique (plan Vision 2010 : 2001) qui développent une approche territorialisée mais essentiellement basée sur des critères socio-économiques. Les stratégies de 2ème génération intègrent progressivement les composantes environnementales, comme la stratégie agricole, le contrat programme Logistique, la dernière stratégie touristique, le plan Rawaj et Maroc Numeric ou encore la nouvelle stratégie énergétique (NSE : 2009).

Cette approche a tendance à se généraliser notamment depuis le processus d'élaboration de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable qui a posé les bases d'une concertation élargie autour des problématiques environnementales liées au développement socio-économique.

Enfin, il apparaît aujourd'hui clair avec la nouvelle constitution qui consacre le développement durable et la protection de l'environnement, que les efforts en la matière devront se systématiser. Se posent alors de nouveaux défis :

Comment qualifier les politiques publiques futures et quelle est la nouvelle grille d'analyse à utiliser ?

La stratégie nationale de développement durable devra en partie permettre de répondre à cette problématique.

La partie qui suit se propose d'illustrer la démarche qu'entreprend le Maroc pour intégrer la composante environnementale dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles.

2. Méthodes vertes et inclusives appliquées à l'économie brune

L'économie mondiale est marquée par une raréfaction des ressources qui augmente les coûts de production. En effet, la hausse des prix des matières premières est liée à leur rareté grandissante ainsi qu'à l'augmentation de leurs coûts d'extraction. Les gisements bon marché et de bonne qualité de certaines ressources essentielles telles que le pétrole, le cuivre et l'or, commencent déjà à s'épuiser, avec pour conséquence, une hausse des volumes de combustible et d'eau douce nécessaires à leur extraction (1). Cette raréfaction renforce la nécessité d'économiser les ressources.

Le PNUE a rendu public un rapport dans lequel il analyse que faire en sorte que le taux de productivité des ressources dépasse celui de la croissance économique est le principe fondamental de la notion

de découplage. « Cet objectif implique de repenser d'urgence les liens entre l'utilisation des ressources et la prospérité économique et de soutenir les innovations technologiques, économiques et sociales par des investissements massifs, pour parvenir au moins au gel de la consommation par habitant dans les pays riches, tout en aidant les pays en développement à adopter un mode de croissance plus durable » (2).

La mise en œuvre des stratégies sectorielles et transversales depuis la décennie 2000 a progressivement entraîné une prise en compte des composantes environnementales, et ce selon deux axes :

- la prévention des pollutions ;
- le découplage des performances sectorielles avec la pression sur les ressources.

Parmi les stratégies transversales, il paraît notamment utile de mentionner celles visant à améliorer les efficacités énergétiques et hydriques.

• **Le Plan National d'Actions Prioritaires** comprend notamment un programme de généralisation de l'utilisation des lampes à basse consommation, LBC avec l'objectif d'installer 22,7 millions de lampes à l'horizon 2012 et de bannir progressivement les lampes à incandescence.

• **Le programme national d'efficacité énergétique** vise une économie de 15% en énergie à l'horizon 2020 à travers l'amélioration des performances énergétiques dans différents secteurs.

• **Une stratégie de l'eau** a été adoptée pour relever le défi de la raréfaction de cette ressource vitale et s'adapter aux effets du réchauffement climatique entraînant l'irrégularité de la pluviométrie ou de longues périodes de sécheresse alternent avec de fortes précipitations intempestives causant des inondations dévastatrices. Cette stratégie vise la rationalisation des utilisations de l'eau dans tous les secteurs et tout particulièrement dans l'agriculture qui reçoit plus de 80% des eaux disponibles et qui pourrait en économiser 50%.

Le Plan national d'économie d'eau d'irrigation du Maroc permet de pratiquer une irrigation avec des méthodes modernes comme le goutte-à-goutte, la construction de bassins de rétention découplant les fonctions d'irrigation et de turbinage pour la production électrique. De même, le recyclage des eaux usées et leur réutilisation dans plusieurs usages comme l'arrosage, constituent autant de dispositions prises pour rationaliser cette ressource essentielle.

D'autres stratégies d'utilisation raisonnée des ressources ont été élaborées au niveau sectoriel.

• **Le plan Maroc Vert 2020** pour l'agriculture mis en œuvre depuis avril 2008, consolide la politique de relance

(1) PwC/Landwell & Associés : Le développement durable, synthèse et priorités à l'usage des décideurs, 2011.

(2) « L'humanité peut et doit faire plus avec moins, souligne le PNUE ». Site du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 12/05/2011.

de l'agriculture, désormais considérée comme l'un des principaux moteurs de croissance de l'économie nationale pour la prochaine décennie. L'ambition est d'attirer dans le secteur agricole des investissements de près de 150 milliards de DH d'ici 2020, avec l'objectif de générer, à terme, un PIB de 100 milliards de DH par an.

Les idées clé de ces stratégies sont l'amélioration des rendements par une modernisation, l'agrégation ainsi qu'une approche régionalisée de développement des filières.

L'utilisation rationnelle des ressources en eau dans le domaine agricole peut également contribuer à verdir cette activité économique. Ainsi, même si les perspectives de croissance de ce secteur sont importantes, les objectifs de réduction de consommations le sont tout autant via la modification des procédés de production

- Incitation et subvention au profit des agriculteurs pour la reconversion de l'irrigation gravitaire en irrigation localisée afin d'atteindre à l'horizon 2020 , 692 000 ha au lieu de 154 000 ha actuellement
- Sensibilisation à l'adoption de la technique « Date de semis précoce »
- Introduction de la technique semis direct pour contrer l'érosion hydrique
- Mobilisation des ressources en eau non conventionnelles (réutilisation des eaux usées)
- Captation des eaux superficielles à travers les aménagements hydro agricoles (barrages collinaires, épandage des eaux de crues...

que l'on peut mettre en œuvre de manière peu coûteuse.

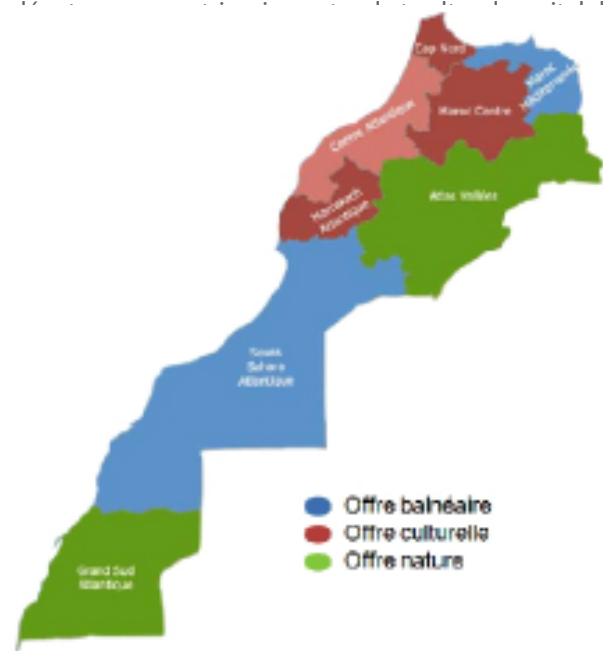
Le secteur de la pêche maritime a lui aussi été doté d'une nouvelle stratégie de développement, baptisée « Halieutis ». A l'horizon 2020, cette stratégie vise à atteindre un PIB de 21,9 milliards de dirhams, une consommation locale de 16 kg/hab/an, un effectif d'emplois directs à terre de 115 000 personnes, un chiffre d'affaires à l'export de 3,1 milliards de dollars, ainsi que la garantie d'une gestion durable de 95% des espèces exploitées.

Cette nouvelle stratégie est basée sur trois axes majeurs, à savoir :

- l'exploitation durable des ressources et la promotion d'une pêche responsable ;
- le développement d'une pêche performante en visant l'amélioration de la chaîne de traitement du produit ;
- le renforcement de la compétitivité en vue de conquérir de nouveaux segments du marché. (l'Amérique du Nord et le Moyen Orient par exemple) ;

Le secteur du tourisme fort de ses réalisations au cours de la dernière décennie (à fin 2010, le Maroc a été placé au 25^e rang mondial des performances touristiques sur le plan international et le tourisme a compté comme le 2^{ème} contributeur au PIB (7,7%) et 2^{ème} créateur d'emplois (460 000 emplois)) a opté pour une stratégie de développement à horizon 2020 volontariste, de qualité et plaçant la durabilité au cœur de ses préoccupations.

- En effet, au-delà des objectifs quantitatifs de croissance qu'elle se fixe (doubler la taille du secteur, des arrivées de touristes et des parts de marché sur les principaux marchés européens traditionnels et construire près de 200 000 nouveaux lits hôteliers), la Vision 2020 est avant tout une ambition qualitative pour promouvoir un tourisme authentique, propre et responsable, qui accélère le développement économique sans



croissance.

- Ainsi, l'analyse des niveaux de densité touristique de chacune des destinations de la Vision 2020 a permis d'établir un niveau de densité touristique à ne pas dépasser pour éviter la dégradation des écosystèmes et un impact négatif sur les communautés locales. Ces niveaux de densité touristique ont à leur tour structuré les objectifs de croissance pour chacune des destinations touristiques du Maroc, intégrant la durabilité au cœur de la définition de la stratégie.
- Au-delà de la planification stratégique l'objectif est de pouvoir intégrer la durabilité à tous les niveaux de la mise en œuvre de la stratégie et du cycle de vie du produit touristique.
- Ainsi et en matière de pilotage et de planification stratégique, Vision 2020 a prévu de mettre en place un dispositif de suivi de la durabilité articulé autour d'un set d'indicateurs prenant en considération le

respect des seuils de densité touristique, l'impact du développement touristique au niveau régional sur l'environnement, l'impact socio économique ainsi que la perception du touriste de la durabilité tout au long de son expérience touristique.

- De même pour garantir l'intégration de la durabilité très en amont dans la conception des projets touristiques, dans leur construction et dans leur gestion, une batterie de mesures alliant dispositif réglementaires et normatifs

obligatoires et mécanismes d'accompagnement techniques et financiers au profit des opérateurs et acteurs touristiques ont été programmées.

- Cette démarche ne manquera pas également de dynamiser tout un marché lié à l'économie verte du fait de la demande générée sur les technologies propres, les équipements spécifiques, les ressources humaines spécialisées, etc.

Le secteur de l'artisanat – inclusivité et protection des ressources

Reconstruction d'une Tannerie Traditionnelle à Khénifra

Les projets de mise à niveau des tanneries traditionnelles sont un exemple remarquable car ils combinent la sauvegarde d'un patrimoine culturel et historique, le maintien d'un bassin d'emploi tout en préservant les ressources (eau) et en réduisant les pollutions.



Figure 12 : Mise à niveau d'une tannerie traditionnelle

Le Transport durable et la Logistique

Prévention des pollutions

Limiter les émissions de GES

- Renouvellement du parc de transport routier de marchandises dont l'âge dépasse 10 ans pour atténuer les émissions des gaz nocifs ;

Mise à niveau du système de contrôle routier et de visite technique permettant un contrôle plus strict des émissions de gaz nocifs et un rendement meilleur des moteurs

Evaluation environnementale

- Intégration du volet environnement dans les projets d'infrastructures (études d'impact sur l'environnement) ;
- Évaluation environnementale détaillée pour les projets dont les impacts sont importants ou qui traversent des zones sensibles ou protégées ;

Développement de modes de transports respectueux de l'environnement

- Initiation de programmes de développement du transport ferroviaire (LGV, doublement de lignes

ferroviaires, augmentation de capacité, construction de nouvelles lignes).

- Proposition de généralisation de l'option « tramway » adoptée au niveau de Rabat-Salé depuis 2010 à toutes les grandes agglomérations de plus de 500 000 habitants.



Découplage

Efficacité énergétique

- Intégration des principes de l'efficacité énergétique dans les programmes de formation des conducteurs professionnels de transport de voyageurs et de marchandises ;
- Gestion rationnelle des flux de marchandises au niveau intérieur, en optimisant l'intervention des transports routier et ferroviaire en fonction de la nature de la marchandise de façon à minimiser la consommation en produits pétroliers ;
- Amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur des infrastructures de base et des transports (terrestre, ferroviaire et aérien) ;

La stratégie pour le développement de la compétitivité logistique, qui accompagne les autres stratégies sectorielles (Émergence, Maroc Vert, Halieutis, etc.), et qui vise à promouvoir une gestion optimisée des flux de marchandises, à augmenter la croissance du PIB de 3 à 5 points à l'horizon 2015 et à générer 36.000 emplois en 2015 et 96.000 emplois en 2030. La mise en œuvre de cette stratégie entrainera une baisse des émissions de CO₂ de 35% à l'horizon 2015, de même que les routes et les villes seront décongestionnées

A ce jour, l'investissement public mobilisé pour la mise en œuvre de cette stratégie avoisine 2,4 milliards de dirhams. Il concerne la réalisation de la liaison routière

entre le Port de Casablanca et la zone logistique de Zenata pour l'acquisition du foncier de cette zone ainsi que la réalisation des plateformes logistiques à Zenata et à Mita.

Conclusions

L'économie marocaine a toujours connu une évolution en dents de scie. Ces fluctuations du PIB sont imputables essentiellement à la vulnérabilité de la croissance économique aux aléas climatiques, en raison notamment du rôle stratégique joué par le secteur agricole dans la croissance économique du pays. Néanmoins, depuis 2000, l'impact de la sécheresse sur l'activité économique non agricole a tendance à s'atténuer grâce aux investissements importants effectués dans le secteur de l'eau pour augmenter la mobilisation et mieux sécuriser l'approvisionnement par des transferts de bassin

Par ailleurs, les réformes, les politiques sectorielles volontaristes, ont abouti progressivement à une économie plus industrialisée et tertiaisée. La contribution du secteur des services contribue en 2011 près de 50% du PIB entraînant mécaniquement une dé-corrélation des performances globales avec les performances agricoles. Ainsi, le taux de croissance du PIB hors agriculture ne s'est jamais situé ces dernières années en deçà de 3% même lors des années de sécheresse.

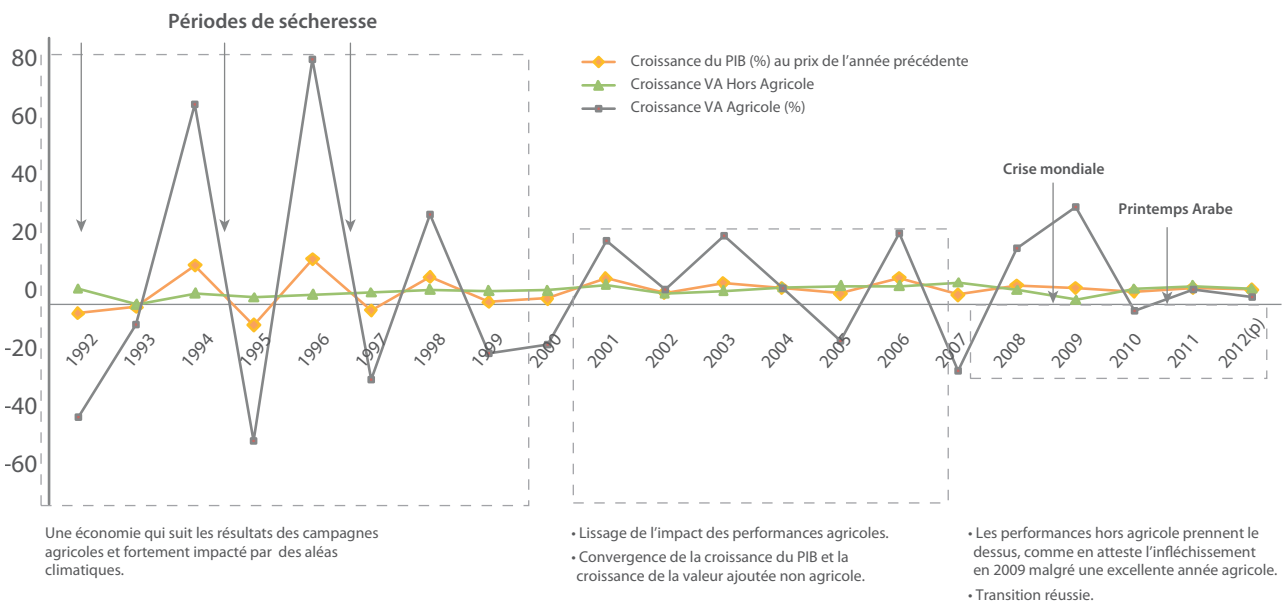


Figure 13 : Evolution des taux de croissance (PIB, VA Agricole et VA hors agricole)

Pilier social : une transition progressive

Santé, éducation et lutte contre la pauvreté et l'exclusion ont été au cours des deux dernières décennies une priorité au niveau de l'action sociale. Il suffit de regarder le cumul de la dépense publique de ces 3 postes budgétaires (plus de 30% du budget de l'Etat), pour apprécier les efforts fournis. Toutefois, l'action seule de l'Etat n'est pas suffisante et un tournant est marqué en 2005 lors du lancement du programme INDH qui intègre fortement la société civile dans l'effort. Avec ce programme, au-delà du bilan chiffré, est né un dynamisme qui s'est renforcé professionnalisé et laisse présager des perspectives de développement intéressantes.

Un « Maroc a deux vitesses ». Pendant longtemps, le point noir du développement au Maroc était le contraste criant entre la prospérité croissante de son monde urbain et la précarité immuable de son monde rural.

Indicateur	1995	2012
Desserte par une route rurale	36%	80%
Accès à l'eau potable rurale	14%	92%
Accès à l'électricité rurale	15%	97,4%
Taux de scolarisation	52%	90,5%

La dernière décennie, nous l'avons vu sur le plan économique, a permis le lancement de grands projets sectoriels. Ceux-ci sont devenus substantiellement plus inclusifs, réservant autant que possible, une part de l'attention et de l'effort à la sphère rurale, l'intégrant progressivement à la locomotive urbaine. Les centres urbains, structurellement plus développés, évoluent quant à eux, d'une logique sectorielle vers des approches intégrées de développement. La création récente d'un département chargé de la « Politique de la Ville », n'en est qu'un exemple.

Dans le même temps, les défis et les insuffisances, pour le pays en développement qu'est le Maroc, restent toutefois de taille. Les attentes sont fortes, comme en témoigne l'expression populaire qui a accompagné le printemps arabe. Le Maroc, qui avait bien avant entamé son action a réussi à rassembler et à transformer ces attentes et à inclure ces dynamismes dans la construction d'un nouveau projet de société.

La nouvelle constitution marocaine (2011), écrit encore une nouvelle page. Elle institutionnalise le droit fondamental à une vie décente à tout citoyen, créant ainsi de nouveaux challenges aux pouvoirs publics. Elle innove également en ouvrant, à nombre de nouveaux acteurs (économiques, citoyens, experts, etc.), le champ de l'action. Une action qui rassemble plus que jamais.

Une des conséquences directes de cette situation a été le développement du phénomène de l'exode rural vers les centres urbains entraînant :

- d'une part une pression sur les structures des villes qui ne pouvaient plus suivre, voyant se développer : bidonvilles, chômage (non-qualifié), etc.
- d'autre part, un désintérêt pour les zones rurales qui se vidèrent progressivement de leurs ressources actives, fixant de moins en moins leur population.

Les pouvoirs publics marocains décidèrent d'inverser cette tendance, prenant par là un tournant historique dans l'histoire du développement du pays. En deux décennies, différentes actions permirent, de fait, de redresser la situation en agissant notamment sur les axes suivants.

1. Evolution du secteur de la santé

Le Maroc connaît aujourd'hui de nombreuses mutations socioculturelles et transformations économiques qui ont contribué à modifier sa dynamique démographique.

Installé dans une transition démographique avancée avec un taux d'accroissement naturel de 1,32% en 2010 contre 2,7% dans les années 60, sous l'effet de la baisse de la natalité, le Maroc peut plus facilement maîtriser son développement durable.

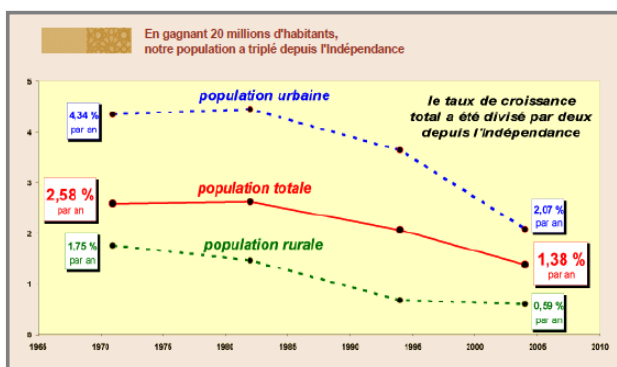


Figure 14 : Evolution du taux d'accroissement naturel

Parallèlement, le Maroc connaît une forte baisse de la fécondité avec 2,20 naissances en 2010, qui s'explique notamment par l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi, et par l'efficacité de l'action des ONG dans le domaine du planning familial et par les efforts menés par le Département de la santé dans le cadre du Programme National de Planification Familiale (ENPSF), efforts qui se sont traduits par la hausse du taux de prévalence contraceptive qui atteint 67,4% toutes méthodes confondues (56,7% pour les méthodes modernes) d'après les résultats de l'Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale 2011.

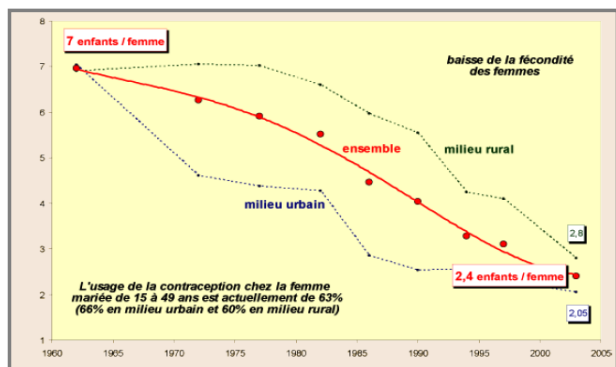


Figure 15 : Evolution du nombre d'enfants par femme

Le taux de mortalité maternelle et infantile ont aussi considérablement baissé ces dernières années se rapprochant des buts poursuivis par les OMD.

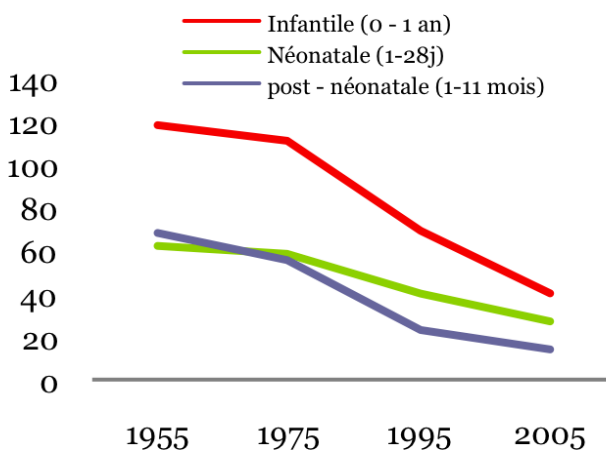


Figure 16 : Evolution de la mortalité infantile

Ainsi selon une enquête présentée par le Haut Commissariat au Plan, le taux de mortalité infantile est passé de 149 pour mille en 1962, à 75,7 pour mille en 1987, pour atteindre 30 pour mille en 2010. La mortalité maternelle connaît ainsi une baisse remarquable. Pour 100.000 naissances, les décès pour des raisons liées à la maternité sont passés de 227 décès (186 en milieu urbain et 267 en milieu rural) au cours de la période, en 1994-2003, à 112 (73 et 148 respectivement) en 2010.

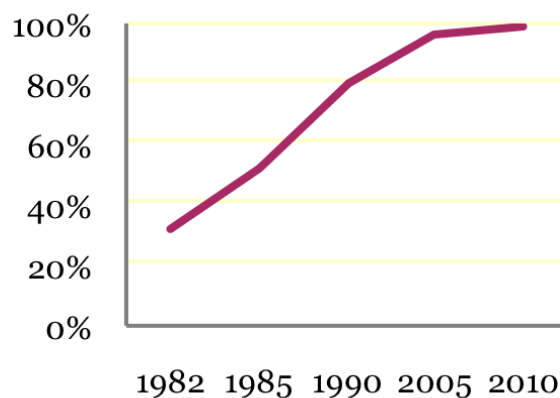


Figure 17 : Evolution du taux de vaccination des bébés < 1 an

La couverture vaccinale a eu un impact important sur la situation épidémiologique de certaines maladies cibles telle que la poliomyélite et la diphtérie. Le Programme National d'Immunisation, démarré en 1981 a permis d'éliminer le tétanos néonatal et de réduire la rougeole et la coqueluche. Taux de vaccination par type de maladies cibles de la vaccination en 2011 : BCG(98,5%), DTC1 (97,6%), DTC2 (96,6%), DTC3 (95,2%), Pol 1 (97,3%), Pol2 (96,2%), pol3 (94,6%) et Rougeole (89,3%). Enfants 12-23 mois complètement vaccinés 87,7% en 2011 (93,5% en milieu urbain et 82,6% en milieu rural).

Le Plan Stratégique National de Lutte contre le VIH/sida a contribué au maintien de la séroprévalence du VIH à un niveau faible dans la population générale (0,1%). Ce plan prévoit que tous les acteurs de la lutte contre le VIH/sida (les départements ministériels –santé, éducation, justice), les ONG nationales, les médias doivent d'une part d'assurer un accès universel aux services de prévention, de traitement, de prise en charge et d'appui de qualité en matière de VIG et d'autre part de lutter contre les phénomènes de discrimination, de stigmatisation et de non respect des droits humains qui limitent l'accès des groupes vulnérables et des personnes vivant avec le VIH aux services de prévention, traitement et prise en charge.

Compte tenu des améliorations des conditions sanitaires et du niveau de vie, l'espérance de vie est aujourd'hui de 74,8 ans alors qu'elle ne dépassait pas les 47 ans en 1962.

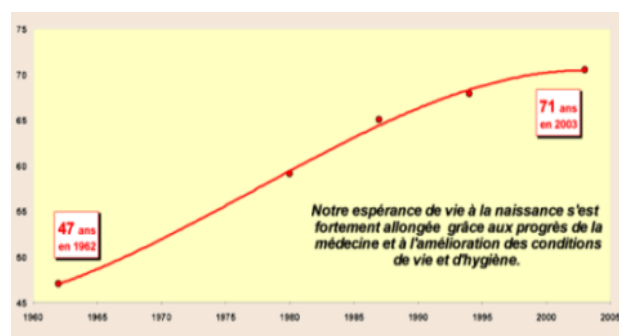


Figure 18 : Evolution de l'espérance de vie

Les évolutions sociétales et les nouveaux comportements, ainsi que les choix et contraintes qu'ils ont générés ont été déterminants sur les questions

démographiques (natalité, mortalité et migration) et sur les structures de la population marocaine.

GENERALISATION DE LA COUVERTURE MEDICALE

La médecine au Maroc est organisée en service public sanitaire qui permet d'assurer l'accès aux soins à toute la population et de corriger les inégalités à travers différents mécanismes, tels, l'assurance maladie, système de gratuité des soins ou de réduction de leur coût aux personnes démunies, voire le financement direct des soins sous forme de subventions versées à des producteurs privés de soins ou des ONG dont la mission est d'aider les économiquement faibles.

Le système de couverture maladie au Maroc s'articule autour de trois composantes :

- L'assurance maladie obligatoire (AMO) instituée par la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base promulguée par le dahir n° 1-02-296 du 25 rejev 1423 (3 octobre 2002) qui couvre les personnels du secteur privé et du secteur public ainsi que leurs familles ;
- Le régime d'assistance médicale (RAMED), institué par la loi n° 65-00 précitée, qui s'adresse aux personnes démunies ou à faible revenu ;
- Le système de couverture médicale au profit du reste de la population (principalement les indépendants).

L'AMO, entrée en vigueur depuis le 18 août 2005 et qui a commencé à servir les prestations à partir du début du mois de mars 2007, concerne environ le tiers de la population marocaine.

Le RAMED offre la possibilité aux personnes ne disposant pas des ressources financières suffisantes de recevoir gratuitement des soins dans les hôpitaux et les services sanitaires publics. Fondé sur les principes de solidarité nationale et d'assistance sociale aux populations n'ayant pas accès au régime de l'assurance maladie obligatoire (AMO), le RAMED concrétise le droit à la santé et préserve la dignité garantie par les conventions internationales et la Constitution.

Les investissements de ces projets avoisinent ainsi et uniquement pour l'année 2012 les trois milliards de dirhams.

Les personnes en situation de pauvreté bénéficieront gratuitement du régime d'assistance médicale, alors que celles en situation de vulnérabilité devront payer 120 dirhams par personne sans dépasser 600 dirhams par foyer. 28% de la population du Royaume est éligible aux prestations garanties par ce régime, dont 4 millions de personnes en situation de pauvreté absolue (gratuité pleine), 4,5 millions en situation précaire (gratuité partielle) et près de 160.000 bénéficiaires légaux parmi les pensionnaires des centres de protection sociale, des établissements pénitentiaires et les personnes parrainées par l'État.

2. Education : les défis de la généralisation et de la qualité

Dans un message du 13 mars 2003, le Roi Mohammed VI a rappelé que «l'analphabétisme et la non scolarisation des jeunes constituent de réels handicaps qui hypothèquent et traumatisent profondément le développement économique et social du pays» ; l'alphabétisation permettra au Maroc de «s'inscrire dans le monde de la connaissance et de la communication»; elle devient ainsi «une obligation sociale de l'État ».

L'effort a porté simultanément sur l'éducation formelle (enseignement scolaire) et sur l'éducation non formelle (prise en charge des enfants non scolarisés ou déscolarisés et alphabétisation des adultes).

Nous proposons un bilan synthétique du secteur de l'éducation sur 3 axes :

- La généralisation de la scolarité ;
- La recherche scientifique ;
- La formation professionnelle et l'intégration professionnelle.

Généralisation de la scolarité

Les indicateurs de l'enseignement ont connu une nette amélioration depuis l'Indépendance. L'effectif des élèves inscrits dans l'enseignement scolaire (primaire et secondaire) est passé de 366 000 en 1955-1956 à plus de 5,8 millions en 2003-2004, soit une multiplication par 16 au moment où la population globale a triplé.

- Le taux net de scolarisation dans le premier cycle de l'enseignement fondamental a augmenté de 39 points en 30 ans (1970-2000). La progression la plus importante a été enregistrée durant les dernières années suite à la mise en oeuvre de la Charte Education Formation puisque le taux net de scolarisation des enfants âgés de 6 à 11 ans est passé de 68,6% en 1997-1998 à 92,2% en 2003-2004. Des avancées significatives ont été constatées en milieu rural et en ce qui concerne la scolarisation des filles.

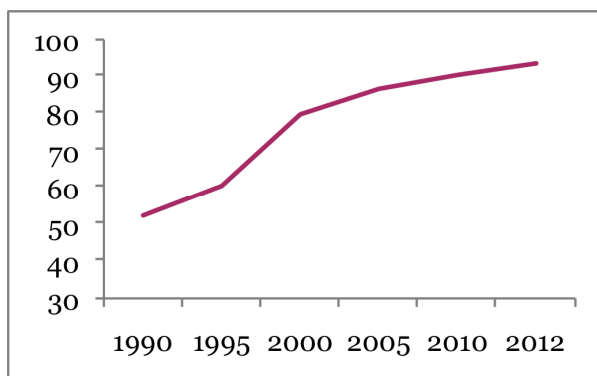


Figure 19 : Evolution du taux net de scolarité

- Le taux net de scolarisation des enfants de 6-11 ans a été estimé au niveau national, en 2009/2010, à 97,5% contre

52,4% en 1990/91. Ce taux est passé de 35,9% à 95,4% en milieu rural. L'amélioration a été plus importante pour les filles, en milieu rural, pour lesquelles ce taux a presque quadruplé, au cours de la même période, passant de 22,5% à 93,6%.

- Pour ce qui est de l'enseignement secondaire collégial, le taux de scolarisation spécifique des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 79,1% et 73,5% pour les filles en 2010-2011. Au niveau du secondaire qualifiant, le taux de scolarisation spécifique des enfants âgés de 15 à 17 ans a atteint 52,8% en 2010-2011 et 48,2% pour les filles.
- L'indice de parité entre les sexes a atteint, en 2008/2009, 89% au primaire, 80% au secondaire collégial, 97% au secondaire qualifiant et 90% au supérieur. Par rapport à l'année scolaire 1990/91, ces chiffres ont connu une hausse de 31 points dans le secondaire qualifiant et 34 points dans l'enseignement supérieur contre seulement 21 points au primaire et 11 au secondaire collégial.
- Concernant l'enseignement supérieur, il y a lieu de noter que les taux de féminisation dépassent 50% dans certaines filières d'études. Il s'agit notamment de la médecine dentaire (74,3%), le commerce et gestion (61,7%), les sciences de l'éducation (59,6%) et la médecine/pharmacie (57,4%).

Charte Nationale de l'Éducation

Le Maroc a lancé, en 1999/2000, la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation qui s'est attachée à la réalisation de **trois objectifs fondamentaux** :

- la généralisation de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité et de ses performances.
- la réalisation d'une cohérence structurelle du système selon deux niveaux complémentaires : une intégration interne du système et son ancrage à son environnement socioéconomique.
- la modernisation des procédures et des méthodes de gestion et de pilotage du système.

Enseignement et recherche scientifique

Les objectifs de la **stratégie nationale de recherche scientifique** à l'horizon 2025 sont :

- la gouvernance et les performances du Système National de Recherche et d'Innovation ;
- la promotion, la motivation et la mobilisation des ressources humaines ;
- la diversification des sources de financement, son plus grand ciblage et une amélioration de la gestion financière des activités de recherche ;
- le rendement scientifique des structures et activités de recherche ;
- l'amélioration des infrastructures scientifiques, de R&D et d'innovation ;

- la coopération internationale (Politique, capitalisation, élargissement : Afrique et Monde Arabe, programmes conjoints de recherche, échanges scientifiques)

La protection de l'environnement et le développement durable occupent une place de choix dans la **stratégie nationale de recherche scientifique** à l'horizon 2025 et le programme d'urgence du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.

Qualification & insertion professionnelle

Dans un contexte d'ouverture économique et de compétition internationale, l'accès à l'éducation, à la formation et à toutes formes de connaissances deviennent des impératifs majeurs. L'emploi constitue la

principale forme d'insertion sociale, le plus sûr facteur d'amélioration des conditions de vie et de prévention contre les risques de pauvreté et de vulnérabilité et le révélateur le plus approprié pour évaluer le niveau de cohésion sociale dans un pays. L'emploi global dans sa grande majorité est peu conforme aux normes de l'emploi décent. C'est ainsi que : globalement un actif occupé sur 3 est diplômé, près de 2 salariés sur 3 travaillent sans contrat; près de 8% du volume global de l'emploi est soit occasionnel soit saisonnier, moins de 20% de la population active occupée bénéficie de la couverture médicale.

Le système d'enseignement supérieur marocain n'est pas adapté aux enjeux. Les principales lacunes mises en exergue de ce système sont : le problème d'inadéquation formation/emploi, de formation des enseignants ainsi que « le tropisme prononcé en faveur des filières littéraires au détriment des filières scientifiques ».

Plusieurs réformes ont été mises en œuvre :

La **Charte nationale d'éducation-formation** a abordé la réforme de la formation professionnelle en tant que composante de la réforme globale du système d'éducation-formation tout en tenant compte de la dynamique propre de l'évolution du système depuis sa réorganisation au milieu des années 80.

Deux types de dispositions sont à relever à cet égard :

- L'ancrage de la formation professionnelle dans le milieu du travail, le renforcement de la dynamique d'investissement dans les ressources humaines des entreprises et le développement du partenariat. Ces dispositions ont été assorties d'un objectif stratégique consistant à qualifier 50 % des personnes arrivant chaque année sur le marché du travail à l'horizon 2010 contre 20 % établis en 1991.
- L'intégration de la dimension pratique dans le processus éducatif et la réorganisation de la formation professionnelle initiale dans une perspective d'articulation des cycles d'éducation-formation devant aboutir à terme à une nouvelle structure pédagogique comportant :
 - une spécialisation professionnelle à la fin de l'enseignement collégial sous forme d'apprentissage;
 - un cycle de qualification professionnelle intégré dans l'enseignement secondaire;
 - une filière de l'enseignement technologique et professionnel

Pour renforcer cette articulation, des passerelles entre les cycles d'éducation-formation ont été de nouveaux recommandés.

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS) a élaboré un **Programme d'Urgence «2009-2012»** qui définit de façon précise et concrète le programme d'accélération du parachèvement

de la réforme. Les 3 axes qui concernent l'université sont : stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université, affronter les problématiques transversales du système et se donner les moyens de réussir.

Trois principes fondamentaux l'autonomie, la professionnalisation et la contractualisation ont servi de fil conducteur à la conception et à l'articulation des objectifs dudit programme pour répondre aux besoins réels des universités en matière d'infrastructures, de diversification des formations, de promotion de l'excellence, de gouvernance et d'ouverture sur l'environnement socio-économique. Ces projets ont été déclinés en actions concrètes, budgétisées et leur réalisation a été planifiée durant la période 2009-2012. Ils font l'objet d'une contractualisation quadriennale entre, l'Etat, les Universités, le CNRST (Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique) et l'ONOUSC (Office National des Œuvres Universitaires Sociales et Culturelles).

Le Programme d'Urgence a tracé, par ailleurs, la voie à suivre pour permettre aux universités de relever les défis majeurs auxquels elles doivent faire face, notamment, pour augmenter leurs capacités d'accueil et améliorer la qualité des formations pour accompagner les grands chantiers lancés par l'Etat, comme le pacte national pour l'émergence industrielle et les nouveaux métiers mondiaux du Maroc, le Plan Azur, le Plan Maroc Vert, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, le Plan Energie, les Initiatives 10 000 ingénieurs et 3300 médecins, etc.

Défis à relever

Poursuite de la lutte contre l'analphabétisme

En matière d'alphabétisation, les progrès réalisés par rapport à la situation héritée du Protectorat sont appréciables.

- Le taux d'analphabétisme des plus de 15 ans a baissé de 90% à l'aube de l'Indépendance à 48% en 1998 à 39,7% en 2010.
- Le taux d'alphabétisation, de la population âgée de 10 ans et plus, a ainsi été estimé à 60,3% en 2009 contre 45% en 1994. En milieu rural, il est passé de 25% à 44,4%.
- Le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans est passé de 58% à 79,5% entre 1994 et 2009. L'amélioration a été plus sensible chez le sexe féminin dont le taux est passé, au cours de la même période, de 46% à 72,1% contre respectivement 71% et 86,7% pour le sexe masculin.

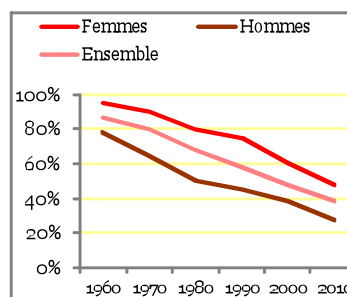


Figure 20 : Evolution du taux d'analphabétisme

Malgré l'effort financier conséquent consacré à l'éducation, l'analphabétisme demeure encore un fléau grevant le développement humain du Maroc. Compte tenu de ces insuffisances, la lutte contre l'analphabétisme a été érigée en priorité nationale et un département ministériel lui a été consacré. Cet engagement des pouvoirs publics est matérialisé par l'accroissement continu du budget de l'Etat en faveur du secteur de l'enseignement qui a connu une augmentation de 33% en 2010 par rapport à 2008, atteignant environ 24% du Budget de l'Etat et 6,4% du PIB.

Plusieurs programmes d'envergure ont été mis en œuvre (La Charte Nationale de l'Education et de la formation, la Décennie Nationale de l'Education et de la Formation, l'Initiative Nationale de Développement Humain), renforcés par l'action de la société civile pour réduire l'impact de ce fléau sur le développement économique et social et leurs premiers effets se font sentir.

Le renforcement de la généralisation et de la qualité

Il ressort des évaluations réalisées ces dernières années que malgré les efforts déployés et le progrès que connaît le secteur de l'éducation, celui-ci reste confronté à plusieurs obstacles qui réduisent le rythme de son développement. La pauvreté et l'enclavement constituent les principales entraves exogènes à la scolarisation et aux déperditions scolaires. Les autres facteurs, à caractère endogène, sont liés à la quantité et à la qualité des infrastructures en milieu rural.

Outre la généralisation de l'enseignement, le système d'éducation et de formation devrait relever le défi de la qualité et s'adapter aux exigences du 21ème siècle. L'amélioration de la qualité et du rendement du système scolaire pourrait profiter de la baisse de la pression démographique : de 9,6 millions en 1994, les moins de 15 ans atteindraient 8,6 millions vers 2025. Leur part dans la population totale passerait entretemps de 37 à 22,1%.

Une formation professionnelle qui répond aux attentes du marché de l'emploi

Le système d'éducation et de formation devrait répondre efficacement aux exigences du développement socio-économique et garantir le maximum d'égalité des chances de réussite scolaire et professionnelle, dans le respect de la diversité culturelle et sociale, en prônant les valeurs de tolérance, de progrès, de non-discrimination et de citoyenneté. De nouvelles filières émergent et doivent absolument faire l'objet d'une attention toute particulière. Il sera en effet difficile de soutenir le développement de ces filières et les ambitions sans une main d'œuvre qualifiée. Les métiers verts (énergies renouvelables, gestion et valorisation des déchets) sont une bonne opportunité d'un point de vue qualitatif. En effet, l'avance prise sur ces nouveaux métiers seront un avantage concurrentiel du Maroc sur la région et représenteront un potentiel d'exportation de savoir-faire.

3. Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

Selon un rapport du PNUD, aux lendemains de l'indépendance, la pauvreté affectait plus d'un Marocain sur deux. Les efforts déployés de ces cinquante dernières années ont permis des progrès importants puisque aujourd'hui seulement 3,6% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Résultats : une amélioration nette du taux de pauvreté – Objectif 1 des OMD atteint

Au cours de ces dernières années, le Maroc s'est engagé à lutter contre la pauvreté et l'exclusion. 20% des dépenses publiques sont aujourd'hui allouées aux services sociaux de base. Différentes initiatives ont été programmées, avec notamment l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) lancée en 2005.

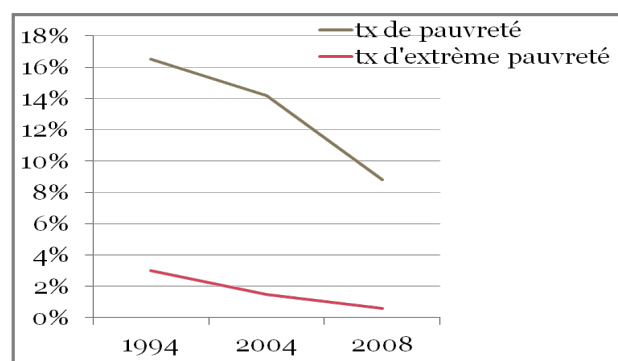


Figure 21 : Evolution du taux de pauvreté

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), une initiative novatrice au Maroc pour réduire la pauvreté, l'exclusion sociale et la précarité, s'inscrit dans une vision globale du développement social et humain pour le pays.

L'INDH est un programme de développement communautaire participatif, ce qui signifie que ce sont les habitants des communautés cibles, eux-mêmes, qui vont exprimer leurs besoins en matière d'équipements et de services sociaux, d'appui aux activités génératrices de revenus, de renforcement des capacités et d'animation sociale. Le programme vise 360 communes rurales qui ont un taux de pauvreté de plus de 30% et 250 quartiers urbains où les conditions d'exclusion sociale sont aiguës. Les besoins identifiés sont étudiés au niveau de chaque commune ou quartier et sont financés dans le cadre d'une « initiative locale de développement humain ».

Les activités de l'INDH en milieu rural ont pour objectif de réduire la pauvreté et l'exclusion de citoyens ruraux. Les objectifs en milieu urbain visent à renforcer l'insertion, la cohésion sociale et l'amélioration des conditions et

de la qualité de vie des populations. Les actions prévues peuvent être regroupées sous quatre volets :

- Soutien à l'accès aux infrastructures de base/aux services de proximité et aux équipements sociaux/urbains de base.
- Dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus/d'emploi.
- Soutien à l'action et à l'animation sociale, culturelle et sportive.
- Renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

L'INDH instaure une dynamique en faveur du développement humain, cohérente avec les objectifs du millénaire, ayant pour valeurs :

- Le respect de la dignité de l'Homme ;
- La protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant ;
- L'ancrage de la confiance des citoyens en l'avenir ;
- L'implication et l'intégration de tous les citoyens dans le circuit économique.

L'INDH s'appuie sur une **démarche déconcentrée** qui respecte les principes suivants :

- Participation ;
- Planification stratégique ;
- Partenariat et convergence des actions ;
- Bonne gouvernance.

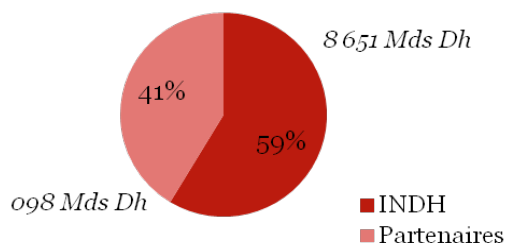


Figure 22 : INDH- Répartition des financements

Bilan 2006-2010

- 5,2 millions de personnes touchées ;
- + de 23 000 projets ou actions ;
- 14 Mds de Dh investis.

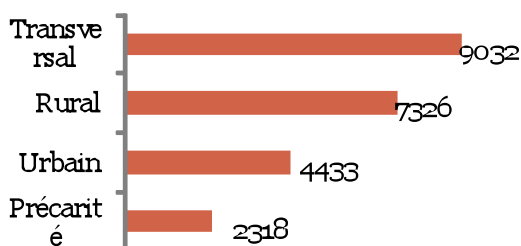


Figure 23 : Répartition des projets INDH par programme au titre de 2006-2010

Pour la période 2011/2015, le programme INDH bénéficiera d'un budget de 17 milliards de DH. Cette enveloppe budgétaire sera répartie entre le budget général de l'Etat (9,4 milliards de DH), les collectivités locales (5,6 milliards), les départements ministériels et établissements publics (1 milliard) et enfin la coopération internationale (1 milliard).

Pour cette deuxième phase, l'Initiative élargira son champ d'action à 701 communes rurales et à 530 quartiers urbains défavorisés elle connaîtra la mise en place d'un nouveau programme relatif à la mise à niveau territoriale qui concerne un million de bénéficiaires directs habitant 3300 « douars » qui appartiennent à 22 provinces. Ce programme poursuit plusieurs buts notamment l'amélioration des conditions de vie de la population dans des régions montagneuses et enclavées, la réduction des écarts en terme d'accès aux infrastructures, équipements et services de proximité de base (routes rurales, la santé, l'éducation, l'eau et l'électricité) ainsi que l'intégration de la population des ces zones dans la dynamique créée par l'INDH.

Intérêt stratégique de l'INDH : cette initiative a mis sur pied une véritable ingénierie sociale de proximité et constitue un modèle de développement durable en créant 3000 Activités Génératrices de Revenus et 40 000 postes.

Lutte contre l'exclusion : les femmes et les enfants

Les chapitres 20 et 24 de l'Agenda 21 de Rio déplorait que les femmes constituent de loin les populations les plus pauvres et demandaient des plans de réduction de la pauvreté dans chaque pays.

Malgré l'existence d'une réelle volonté de lutter contre l'exclusion et leur vulnérabilité, les femmes, dans la mesure où elles sont davantage confrontées au chômage, se concentrent encore trop sur des activités précaires et mal rémunérées (agriculture, saisonnier, travail domestique) et les enfants restent plus menacés par l'exclusion et la pauvreté.

Différentes réformes tendent à rétablir une égalité homme/femme et protéger les enfants notamment :

- la réforme partielle du Code pénal pour renforcer la protection des femmes et des enfants ;
- la réforme de la loi sur le recueil légal des enfants « la Kafala » permettant à la femme célibataire de recueillir un enfant, alors que ce droit n'était reconnu qu'aux femmes mariées.

Au niveau du droit civil, la consécration de l'égalité tend à devenir la règle, la refonte globale du Code de la famille l'atteste ainsi que la nouvelle législation régissant l'état civil, les dispositions du Code pénal et du travail réprimant la discrimination, quelles que soient ses origines.

- La réforme du code de la famille (Moudawana) entraîne une évolution profonde des droits de la femme. Ainsi la femme est libre de se marier, et ce, sans tuteur.

L'âge minimal pour se marier est 18 ans pour la femme comme pour l'homme au lieu de 15ans, ce qui entraîne un allongement de la scolarité féminine.

- la répudiation n'est plus un droit du mari, la décision doit être soumise aux instances judiciaires ;
- la femme peut demander le divorce, sans avoir besoin de prouver les raisons de sa demande en divorce et c'est l'Etat qui obligera le mari à payer des cautions comme « dédommagement ».

Mais malgré l'instauration de tribunaux pour faire respecter ce nouveau droit de la famille, des progrès doivent encore être accomplis pour que les femmes particulièrement en milieu rural aient connaissance de leurs droits et soient pleinement protégées.

4. Désenclavement du monde rural et maîtrise de l'urbanisation

Mise à niveau infrastructurelle et sociale urgente

Au début de la décennie 90, le monde rural présente de grands retards de développement, en grande partie dues

à un enclavement et une privation des infrastructures et services de base : routes, eau, électricité, santé, scolarisation, etc.

Le constat était établi : enclavé par sa faible accessibilité (en 1995, 36% seulement de la population rurale avait accès à une route), dépourvu de ressources de bases (en 1994 ,14% de la population était desservie en eau potable) et ou d'accès çà l'électricité (15% de foyers raccordés au réseau électrique), tout développement économique ou humain restait ainsi, un vœu pieux.

Les pouvoirs publics marocains décidèrent de rompre avec cette situation. Des vastes programmes furent alors entrepris, ciblant prioritairement les handicaps précédemment identifiés : PNRR1, PNRR2, PAGER, PERG, campagnes de vaccination, scolarisation rurale, lutte contre l'analphabétisme des adultes, unités de soins mobiles, effacement des dettes des petits agriculteurs, lutte contre la désertification, aides en périodes de sécheresse, etc. Autant de projets conçus, mis en œuvre et activement suivis au plus haut niveau de l'Etat.

PNRR 1 /PNRR 2

Problématique

- Lever l'enclavement du monde rural en l'absence de routes praticables.
- Améliorer l'accès aux services de base (éducation, santé, etc.) de la population rurale.
- Permettre l'émergence d'activités économiques et la diversification des sources de revenus dans le rural.

Objectifs

- PNRR1 : (1995-2004) Construction de 10 000 km de routes rurales ;
- PNRR2 : (2005-2015) Construction de 15 000 km de routes rurales.

Résultats

- 2012: Taux de desserte à 80%.
- Taux de fréquentation des Centres de soins multiplié par deux.
- Taux de scolarisation primaire multiplié par Trois.
- Coût du transport de marchandise divisé par Deux.

Année	Taux de desserte (%)
1995	36%
2012	80%

Figure 24 : Evolution du taux de desserte en milieu rural

PAGER

Problématique

- Diminuer la précarité due à l'absence d'approvisionnement en eau potable.
- Lutter contre les épidémies de choléra qui ont sévi de 1988-1994.
- Améliorer la scolarité des jeunes filles, souvent chargées de l'approvisionnement quotidien en eau (depuis les sources avoisinantes).

Objectifs

- Approvisionnement de 31 000 localités rurales soit 12 Millions de personnes (2010).

Résultats

- 2012 : taux d'accès à l'eau potable à 92%.
- En 2004 le programme a obtenu un prix des Nations Unies, le United Nations Public Service Awards dans la catégorie amélioration des performances des services publics.

Année	Taux d'accès (%)
1995	14%
2012	92%

Figure 25 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural

PERG

Problématique

- Permettre aux communes rurales isolées d'accéder à l'électricité.

Objectifs

- Généralisation de l'accès à l'électricité en milieu rural.

Résultats

- 2012 : taux d'électrification à 97,4%.
- Emergence de nouvelles activités économiques génératrices de revenus & petites industries.
- L'augmentation du taux de scolarisation.
- Le ralentissement de l'exode rural.
- L'amélioration de l'habitat par l'équipement des foyers en appareils électroménagers.
- La diminution de la dépense globale d'éclairage par substitution des moyens traditionnels.

Année	Taux d'accès (%)
1995	15%
2012	97,4%

Figure 26 : Evolution du taux d'accessibilité en milieu rural

Par ailleurs, la stratégie de développement rural basée sur l'approche territoriale à travers la participation au financement des projets dont les objectifs visent notamment :

- La préservation des ressources naturelles ;
- L'amélioration de l'accessibilité à l'eau ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La lutte contre les inondations ;
- Et l'amélioration des conditions de vie et d'habitabilité.

Un total de 76 projets couvrant la totalité des régions marocaines ont été lancés.

En une décennie (1995-2005), l'immobilisme de l' « arrière pays » céda la place à l'action et à la confiance. Le rural fait désormais partie intégrante des politiques publiques sectorielles, celles-ci ajustées pour tenir compte de ses spécificités : géographiques, socio-économiques, culturelles environnementales, etc.

De l'éducation de base, à la production d'énergies propres (solaire, éolien, etc.) en passant par l'agriculture et le tourisme, des piliers (ou dimensions) spécifiques sont définis pour accompagner le monde rural dans son développement.

En parallèle de cette attention au monde rural, une politique nouvelle a été mise en place pour que les grandes villes pour qu'elles deviennent compétitives et atteignent le niveau de métropoles, d'autant que la

population urbaine va doubler dans les vingt prochaines années ; déjà 60 % des Marocains vivent dans des villes ; les centres urbains, disposant de structures plus fortes, d'activités économiques variées et de besoins propres, ont vu le rythme de leur développement s'accélérer sous l'effet d'incitations et de programmes de tout genre :

- Développement de nouveaux centres urbains (Tamesna, Sala al jadida, etc.) ;
- Résorption du déficit en logements: Logement économiques & sociaux, Programme Villes Sans Bidonvilles, etc. ;
- Dynamisation de la formation et de l'emploi (Encouragement de l'enseignement privé, Structures d'aide à l'emploi ANAPEC, etc.) ;
- Regroupement et aménagement des zones d'activités (Technopôles, Zones Industrielles, Zones Logistiques, Zones Artisanales, Agropoles, etc.) ;
- Développement de services sociaux et de structures de proximité (Hôpitaux régionaux, Espaces culturels & sportifs, etc.).

Il est cependant nécessaire de faire évoluer la stratégie marocaine de développement urbain vers une prise en compte de la durabilité afin de relever les défis subsistant en matière de cohésion sociale, d'urbanisme et de maîtrise des pollutions. Le rapprochement avec les décideurs locaux est la clé du succès et sera évidemment favorisé par la Loi sur la décentralisation.

Pilier Environnemental

Le Sommet de la terre de Rio de 1992 a été marqué par la prise de conscience de la communauté internationale des enjeux environnementaux qui pèsent de plus en plus sur les choix des pays en termes de développement durable, à même d'assurer aux populations actuelles et futures un avenir certain et harmonieux avec leur capital écologique.

Au lendemain de ce Sommet, il a procédé à la création d'un Département Ministériel chargé de l'environnement dirigé par un Sous-secrétariat d'Etat placé sous l'égide du Ministère de l'Intérieur. En vingt ans, ce département a connu plusieurs évolutions majeures comme l'élargissement en 2000 de ses prérogatives et attributions, l'augmentation significative depuis 2005 de son budget, le renforcement de capacités et de la couverture territoriale. Il serait par ailleurs erroné de circonscrire les actions en matière de protection de l'environnement à ce département. En effet, la prise de

conscience de ces enjeux a entraîné progressivement une coordination de l'ensemble des parties prenantes. Les ONG s'organisent et constituent un relai local performant, les opérateurs économiques conscients de leur impact se regroupent dans des commissions ou groupes de réflexion et d'actions à l'image de la commission développement durable créée par le patronat (CGEM) ou encore la mise en œuvre d'une démarche socialement responsable avec le Label RSE initié en 2006 par ce même organisme.

L'évolution a été remarquable au fur et à mesure que le discours de protection de l'environnement a évolué vers la notion de développement durable, notion bien plus large nécessitant forcément la mise en place de nouveaux mécanismes d'échanges, d'observations, et de plans d'actions concertés qui positionne le Maroc comme un acteur engagé avec une vision d'avenir basée sur ce développement durable.

1. Un engagement irrévocable : l'opérationnalisation de l'action environnementale en marche

La détermination du Maroc d'ériger l'environnement en priorité nationale a été confirmée au plus haut niveau de l'Etat.

Cette détermination s'illustre notamment à travers :

- **le renforcement du cadre institutionnel** : dès le lendemain du sommet de Rio en 1992, le pays s'est doté d'un département ministériel chargé de la conduite de la politique gouvernementale en matière de protection de l'environnement. L'importance des actions menées par ce département en faveur de l'environnement et du développement durable et les moyens mis à sa disposition se sont accrus au fil du temps. Aujourd'hui, le département de l'environnement fait partie d'un grand ministère englobant aussi les mines, l'énergie et l'eau. Bien entendu, d'autres acteurs publics, para publics et privés interviennent dans la gestion de l'environnement et du développement durable. En particulier, de nombreuses agences spécialisées ont commencé, tout récemment, à voir le jour, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Par ailleurs, le Maroc dispose d'une panoplie d'institutions et de conseils qui servent de cadre de concertation et de lieu de participation de toutes les parties prenantes à la prise de décision environnementale (Conseil National de l'Environnement, Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat, Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire...).

- **le renforcement du cadre juridique**, avec la promulgation de Lois environnementales. Selon le PRINCIPE 11 de la Déclaration de Rio qui recommande : « Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent ». Des progrès juridiques considérables ont été enregistrés d'abord à travers la Charte nationale de l'environnement qui donne valeur constitutionnelle à l'écologie. Ils se sont traduits par l'adoption de deux catégories de textes : des lois qui renforcent la protection de l'environnement – loi sur l'eau, loi sur les études d'impacts, loi sur la lutte contre la pollution de l'air, loi sur la gestion des déchets, loi sur les aires protégées et loi sur les sacs et sachets en plastique dégradables et biodégradables – et des lois récentes s'inscrivant plutôt dans une perspective de développement durable à savoir – loi relative aux énergies renouvelables, lois relatives respectivement à la création de l'Agence nationale des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et de l'Agence marocaine de l'énergie solaire. Par ailleurs, d'autres textes sont en perspective rapprochée notamment le projet de loi-cadre de déclinaison de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable.

- **le renforcement des outils de suivi, d'évaluation et de prévention**, avec la création du laboratoire national de l'environnement, la création d'observatoires (Observatoire National de l'Environnement, Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable), la définition des indicateurs de développement durable, la création du comité national et des comités régionaux des études d'impact sur l'environnement. Le processus d'évaluation des Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) des projets d'investissement a été mis en œuvre au Maroc, d'une manière progressive à travers plusieurs étapes. Entre 1994 et 2003, des EIE ont été réalisées d'une manière volontaire par les promoteurs de projets ou sollicitées par des bailleurs de fonds internationaux ou pour des raisons de sensibilité particulière d'un milieu récepteur d'un projet ou pour un arbitrage d'avis discordants concernant l'occupation des sols.

La deuxième étape, entre 2003 et 2008, a débuté par l'adoption de la Loi n° 12-03 relative aux EIE, devenue la référence législative d'application du principe de l'étude d'impact. Même en l'absence de textes d'application de cette Loi, une procédure d'examen des EIE s'est installée au niveau national.

Avec la promulgation en 2008, des Décrets d'application de la Loi n° 12-03, le processus d'évaluation des EIE est entré dans une nouvelle étape charnière marquée par le renforcement du rôle du comité national des EIE, la décentralisation de ce processus à travers la création des comités régionaux des EIE et par la prise en considération de l'avis de la population concernée dans l'évaluation environnementale des projets à travers l'enquête publique. Cela a nécessité de grands efforts en matière d'organisation, d'adoption d'une démarche structurée pour la mise en œuvre des procédures y afférentes et de renforcement des capacités des différents intervenants dans ce processus.

- **le renforcement des instruments économiques et financiers**, avec la création de fonds nationaux (Fonds Nationale de l'Environnement, Fonds de Dépollution Industrielle, Fonds d'Assainissement Liquide et d'épuration des Eaux Usées, le Fonds de Développement Energétique...), mais également de nouveaux mécanismes de coopération (subventions, conventions, partenariat publics / privés) pour soutenir les mesures prises dans la protection des ressources et des milieux.

- **Le renforcement de la coopération internationale.** Participation à l'effort international à travers la mise en œuvre des engagements, le développement de projets de coopération aux niveaux régional et sous régional et le renforcement de la coopération Sud-Sud et triangulaire.

- et enfin le **renforcement de l'action de sensibilisation** (prix Hassan II) et de communication. La participation du citoyen à la préservation de l'environnement est une condition nécessaire pour généraliser les gestes écocitoyens. Ainsi, l'accompagnement de l'Etat soutient le dynamisme et l'action des associations.

Le Ministère de l'Education Nationale, à l'instar des autres composantes du gouvernement et des acteurs de la société civile, s'est engagé dans une vision qui considère la protection de l'environnement comme une priorité.

L'objectif principal des actions entreprises par le MEN est de transformer l'école en un espace d'éducation à l'environnement. Plusieurs programmes ont été lancés comme :

- l'intégration des notions relatives au développement durable dans les curricula ;
- la généralisation du programme Eco-Ecoles ;
- la mise à niveau environnementale des écoles rurales.

Ces projets visent à :

- promouvoir et développer l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- mobiliser les acteurs éducatifs autour de la problématique environnementale ;

- mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation au développement durable dans les établissements scolaires ;
- faire des écoliers d'aujourd'hui des citoyens responsables de demain.

Malgré ces renforcements, les problèmes de l'environnement ne cessent de prendre de l'ampleur à diverses échelles territoriales et les analyses développées autour de l'évaluation de l'état de l'environnement soulignent la gravité de cet état. Cette situation est marquée par une dégradation intense des ressources naturelles et du cadre de vie des populations due à la pollution de l'air, des eaux continentales et marines, à la désertification des sols, à la dégradation des forêts, de la biodiversité, du littoral, aux nuisances des décharges sauvages, etc.

Cet état a des incidences négatives sur la santé des populations ainsi que sur le processus de développement économique en raison de l'épuisement de certaines ressources naturelles nécessaires pour assurer le développement durable du pays.

Face à ce constat, l'action s'est récemment concentrée sur la mise à niveau environnementale composée de plusieurs programmes d'envergure comme le Programme National d'Assainissement liquide et le Programme National de Gestion des Déchets Ménagers.

Les études d'impact sur l'environnement.

La loi 12-03 rend obligatoire la réalisation d'une étude d'impact pour les projets qui risquent de produire des impacts négatifs sur le milieu biophysique et humain en raison de leur lieu d'implantation. La plupart des projets d'infrastructures sont concernés. Ces projets sont soumis à un Comité national des études d'impact sur l'environnement pour validation si leur montant excède 200 Millions de Dirhams. La loi concerne les personnes morales et physiques, publiques et privées. Elle institue des sanctions spécifiques en plus de celles de caractère général liées à la responsabilité civile et/ou pénale.

La gestion des déchets

La loi 28-00 vise à prévenir et à protéger la santé de l'homme, la faune, la flore, les eaux, l'air, le sol, les écosystèmes, les sites et paysages et l'environnement en général contre les effets nocifs des déchets. Elle les définit, les classe et institue des obligations concernant leur gestion et leur élimination. La loi précise qu'ils doivent pouvoir être réduits en quantité et nocivité pendant leur cycle de vie. Des obligations sont également posées selon les types de déchets. Les détenteurs, les producteurs et les exploitants de déchets sont concernés. La responsabilité pénale et civile des personnes libérées).



Energie renouvelable et efficacité énergétique

La loi 13-09 a pour objectif de développer les sources d'énergie renouvelables nationales. Elle instaure un cadre juridique offrant des perspectives de réalisation et d'exploitation d'installations de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables. Elle précise les principes généraux à suivre ; le régime juridique applicable y compris la commercialisation et l'exportation. Des décrets d'application devraient être publiés prochainement. Un projet de loi sur l'efficacité énergétique, susceptible d'obliger les entreprises à réaliser des audits énergétiques à partir d'un certain seuil de consommation est en cours de discussion. Un code de l'efficacité énergétique dans le bâtiment est également en préparation.



La pollution de l'air

La loi 13-03 vise la prévention et la lutte contre les émissions de polluants atmosphériques susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme, à la faune, au sol, au climat, au patrimoine culturel et à l'environnement en général. Elle s'applique à toute personne morale ou soumise au droit public ou privé, possédant, détenant, utilisant ou exploitant des immeubles, des installations minières, industrielles, commerciales ou agricoles, ou des installations relatives à l'industrie artisanale ou des véhicules, des engins à moteur, des appareils de combustion, d'incinération des déchets, de chauffage ou de réfrigération. Elle instaure des sanctions précises



La gestion des ressources en eau

La loi 10-95 sur l'eau vient compléter trois dahirs (1914, 1919, 1925) qui classent les eaux dans le domaine public hydraulique. Elle définit un régime visant sa conservation et sa protection. Elle interdit les constructions aux franges et sur les cours d'eau et canaux et tout obstacle entravant la navigation ou le libre écoulement des eaux. Elle interdit également d'effectuer ou d'enlever tout dépôt, plantation ou culture dans le domaine public hydraulique. La loi organise également la gestion institutionnelle de l'eau et fixe les sanctions.



PNA : Programme National d'Assainissement liquide

Jusqu'en 2005, le secteur de l'assainissement liquide au Maroc a accusé un retard considérable entraînant la dégradation de la qualité des ressources en eau, des milieux et de l'environnement naturel d'une manière générale, constituant une menace pour les ressources et la santé des populations.

Afin de corriger ses dysfonctionnements le gouvernement a lancé en 2006 le PNA avec pour objectif de :

- Atteindre un taux de raccordement global au réseau d'assainissement en milieu urbain de 75% en 2016, de 80% en 2020 et de 100% en 2030.
- Atteindre un volume des eaux usées traité de 40% en 2016, de 80% en 2020 et de 100% en 2030.
- Traiter jusqu'au niveau tertiaire les eaux usées et les réutiliser à 50% en 2020 et 100% en 2030.

Investissement : 50 Milliards de Dirhams à l'horizon 2020.



Figure 27 : Station d'épuration de Beni Mellal



Figure 28 : Station d'épuration de Ain Taouajtate

PNDM : Programme National de Gestion des Déchets Ménagers

L'accroissement de la population urbaine conjuguée à la prolifération des quartiers périphériques a rendu très compliqués la collecte, l'évacuation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, dont la production en milieu urbain est estimée à 5 millions t/an soit un ratio de 0,76kg/hab/j. Ces déchets sont très souvent éliminés dans des décharges sauvages ou encore dans des points noirs et dans les cours d'eau sans aucun traitement. Cette situation engendre de graves conséquences aussi bien sur la santé publique que sur l'environnement.

Pour palier aux diverses problématiques, le gouvernement a initié le Programme National des Déchets Ménagers (PNDM) qui consiste à :

- Assurer la collecte et le nettoyage des déchets ménagers pour atteindre un taux de collecte de 85% en 2016 et 90% en 2020 et 100% en 2030 ;
- Réaliser des décharges contrôlées des déchets ménagers et assimilés au profit de tous les centres urbains (100%) en 2020 ;
- Réhabiliter ou fermer toutes les décharges existantes (100 %) en 2020 ;
- Moderniser le secteur des déchets par la professionnalisation du secteur ;
- Développer la filière de « tri-recyclage-valorisation », avec des actions pilotes de tri, pour atteindre un taux de 20 % du recyclage en 2020 ;
- Généraliser les plans directeurs de gestion des déchets ménagers et assimilés pour toutes les préfectures et provinces de Royaume ;
- Former et sensibiliser tous les acteurs concernés sur la problématique des déchets.

Investissement : 40 Mds de Dh.



2. Climat : impact local, défi global

Le changement climatique est un enjeu majeur pour l'économie et la croissance marocaines. La vulnérabilité de notre pays est élevée, notamment du fait de :

- L'importance du secteur agricole dans l'économie (15 % du PIB) et dans l'emploi (40%) ;
- La présence encore limitée de mécanismes de gestion des risques efficaces ;
- La faible capacité des secteurs à forte croissance dans les zones urbaines à créer de nouveaux emplois et à absorber le surplus de main d'œuvre provenant des zones rurales ;
- La part relativement large des produits dérivant de l'agriculture irriguée dans le total des exportations (15 %), une production basée sur une surexploitation des ressources en eau.

A ce titre, le Maroc entend continuer à soutenir les efforts de la Communauté Internationale pour faire face au défi climatique.

Le Maroc a, en effet, signé la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1992 et l'a ratifiée en 1995. Il a également abrité, en 2001 à Marrakech, la septième Conférence des Parties, « COP 7 », qui a rendu opérationnel le Protocole de Kyoto. Il a ratifié ce Protocole en 2002.

Dans les négociations au titre de la Convention et du Protocole, le Maroc appartient au Groupe « Afrique » en tant que pays d'Afrique, et au Groupe « G77 plus la Chine » en tant que pays en développement. Il contribue au positionnement de ces Groupes. Il est faible émetteur de gaz à effet de serre, mais il est fortement impacté par les changements climatiques.

La Stratégie du Maroc en matière de lutte contre les changements climatiques est guidée par deux principes.

D'une part, face aux causes des changements climatiques, le Maroc est volontaire pour découpler la croissance de son économie de ses émissions de gaz à effet de serre. Il est convaincu que la mise en œuvre d'une politique d'atténuation des changements climatiques par réduction des émissions de gaz à effet de serre lui permet de contribuer à son développement global, notamment grâce à l'introduction des technologies propres.

D'autre part, face aux conséquences des changements climatiques, le Maroc entend préserver son territoire et sa civilisation de la manière la plus appropriée, en réagissant efficacement aux vulnérabilités de son territoire et en anticipant une politique d'adaptation qui prépare l'ensemble de sa population et de ses acteurs économiques à faire face à ces vulnérabilités.

Pour pallier cette problématique un programme de lutte contre le réchauffement climatique a été adopté visant trois axes principaux à savoir :

- Développement d'une politique de lutte contre le réchauffement climatique au niveau national ;
- Actions sur le terrain : la conception et la mise en œuvre des projets d'adaptation au changement climatique ;
- Engagements du Maroc sur le plan International :
 - Achèvement de la seconde communication nationale sur les changements climatiques et lancement du processus d'élaboration de la troisième communication ;
 - Contribution aux efforts internationaux d'atténuation des Gaz à Effet de Serre (Développement des projets MDP, élaboration d'un portefeuille NAMAs (Nationally appropriate Mitigations Actions) dans le cadre des programmes : Solaire, Eolien et le PNDM.

Les mesures d'atténuation au Maroc concernent les secteurs de l'énergie, des transports, de l'industrie, des déchets, de l'agriculture, de la forêt, de la construction.

Le potentiel d'atténuation global de ces mesures a été évalué à 53 millions de tonnes-équivalent CO₂ par an à l'horizon 2030.

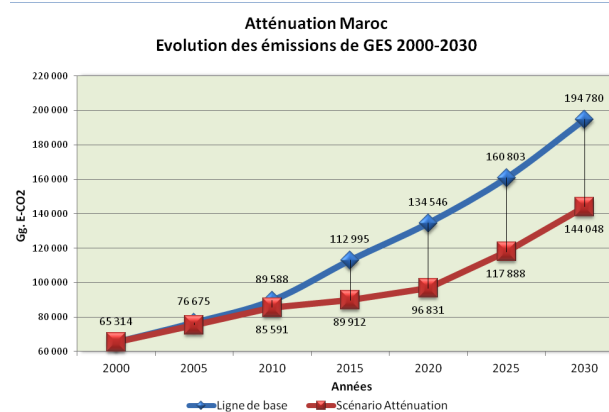


Figure 29 : Evolution des émissions des GES -eq CO₂

L'espace Oasien un patrimoine en péril

Par leur seul rôle de rempart contre la désertification, les Oasis remplissent de nombreuses fonctions environnementales. Elles regorgent d'une diversité biologique, structurent et organisent la vie sociale. L'espace oasien couvre 15% de la superficie du Royaume du Maroc, soit 115 563 km² et concentrent 1,7 million d'habitants soit 5,3% de la population du Maroc. Il est parcouru par un réseau hydrographique dont le débit moyen est de 25 m³/s avec une mobilisation de plus de 1,1 Million de m³ essentiellement utilisé dans l'agriculture (98%)

Les écosystèmes oasiens sont dans une phase de dégradation avancée. Ces chiffres illustrent bien cette situation : les nappes ont vu leur niveau en baisse généralisée d'une moyenne de 15 à 20m ; et la chute de la production dattière à 34%.

L'UNESCO en 2000 a classé les Oasis du Sud comme réserve de biosphère.

Afin de préserver ces endroits uniques, 3 programmes ont été lancés :

- Le Programme des Oasis de Tafilalet en tant qu'expérience pilote en matière de développement territorial durable.
- Le Programme Oasis Sud piloté par l'Agence du Développement du Sud et en partenariat avec le PNUD a permis de renforcer les capacités des communes locales en matière de planification et de développement durable des zones oasiennes.
- Le Programme Africain d'adaptation au Changement Climatique –Oasis financé par la coopération japonaise et piloté par le PNUD, contribue à gérer et réduire les risques, posés par le réchauffement climatique dans les systèmes productifs oasiens du Maroc, à travers l'introduction d'approches innovantes d'adaptation et le renforcement des capacités locales selon une approche territoriale



Figure 30 : Oasis du Sud du Maroc

3. L'eau : une gestion intégrée

La prise en charge de la question hydrique par le Maroc, constitue un enjeu majeur à analysé attentivement.

De part sa situation géographique, le Maroc est caractérisé par un climat fortement contrasté avec un régime pluviométrique dominé par une forte irrégularité dans l'espace et dans le temps. En effet, le potentiel des ressources en eau naturelles est évalué à 22 milliards de m³ par an, dont 18 milliards de m³ des eaux superficielles et 4 milliards de m³ des eaux souterraines), soit l'équivalent de 730 m³/habitant/an, une dotation située dans la classe de pénurie d'eau qui est en dessous de 1 000 m³. Cette quantité pourrait chuter à 530 m³ d'ici à l'horizon 2030 sous la pression des changements climatiques.

Plus de la moitié de ces ressources sont concentrées dans les bassins du nord. De plus, les apports en eau sont très irréguliers dans le temps : ils peuvent varier dans un rapport de 1 à 9 suivant les années (apports annuels de 47 milliards de m³ en 1962-1963, contre moins de 5 milliards en 1992-1993). Ils sont également variables dans l'espace : les apports par habitant peuvent varier dans un rapport de 1 à 8 entre les bassins (ressources renouvelables de 1200 m³/hab/an dans Loukkos, contre 141 m³/habitant/an dans Bouregreg).

Tandis que le potentiel hydrique du pays reste limité en raison de la raréfaction des ressources hydriques de leur dégradation et de leur faible valorisation, les besoins des différents secteurs usagers de l'eau

sont en continuelle croissance, notamment le secteur agricole qui est fortement consommateur de l'eau, les usages domestiques ou de loisir, ainsi que les besoins du secteur touristique et industriel. Ajoutés à cela, les dysfonctionnements institutionnels marqués en particulier par la multiplicité des intervenants, ce qui ne favorise pas une coordination optimale des politiques menées dans le secteur de l'eau. D'ailleurs le niveau des nappes souterraines, a connu une baisse importante :

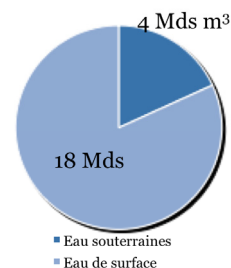


Figure 31 : Structure des eaux mobilisables



Figure 32 : Evolution du niveau des nappes souterraines

Dans ce contexte et pour accompagner son développement, le Maroc s'est engagé depuis longtemps dans la voie de la maîtrise et la mobilisation de ses ressources en eau et l'adoption d'une démarche de planification et de gestion intégrée des ressources en eau.

Cette politique lui a permis de se doter d'importantes infrastructures hydrauliques composées d'ouvrages de stockage et de transfert d'eau (permettant de mobiliser plus de 75% des eaux de surface) et de milliers de forages et de puits captant les eaux souterraines.



Ces infrastructures assurent :

- La sécurisation de l'approvisionnement des populations en eau potable ;
- Le développement de l'irrigation à grande échelle (près 1.5 million d'hectares) ;
- L'accompagnement de l'essor des autres secteurs socio-économiques ;
- La protection contre les inondations de vastes territoires qui, par le passé, subissaient des dégâts importants ;

- La production de l'énergie hydro-électrique (10% de la production totale nationale).

Parallèlement à cette politique de gestion de l'offre, les efforts se poursuivent dans le cadre de la stratégie nationale de l'eau, en focalisant les actions sur la gestion de la demande, et ce à travers le renforcement des aides publiques en faveur de l'économie d'eau, outre le renforcement de l'arsenal institutionnel et réglementaire.

4. Forêts & biodiversité : une richesse et des efforts soutenus pour sa préservation

Le Maroc dispose d'une grande diversité éco-systémique et paysagère, avec **40 types de grands écosystèmes naturels**, qui offrent des habitats à plus de 4500 espèces de la flore vasculaire, près 550 espèces de vertébrés et des milliers d'invertébrés dont de nombreuses espèces endémiques. Ces ressources soumises à de multiples pressions naturelles et anthropiques, évoluent selon une dynamique différenciée des écosystèmes et du contexte socio-économique et écologique.

Devant cette situation, le Maroc a initié des mesures volontaristes visant à infléchir la tendance du phénomène de désertification et d'en atténuer l'ampleur en passant de la planification sectorielle à une opérationnalisation territoriale intégrée.

La planification sectorielle

Plusieurs plans, stratégies et programmes ont vu le jour après le sommet de Rio (1992) sur l'environnement et le développement durable, notamment :

- le Plan Directeur de Gestion Conservatoire des Terres en Zones Pluviales (1994) ;
- Le Plan Directeur des aires Protégées (1995) ;
- La Stratégie de Développement des Terres de Parcours (1995);
- Le Plan Directeur de Reboisement (1996) ;
- Le Plan National d'Aménagement des Bassins Versants (1997) ;
- Le Programme Forestier National (1998);
- Le Plan Directeur de Lutte Contre les Incendies de Forêts (2001);
- La Stratégie Nationale de Surveillance et de Suivi de la Santé des Forêts (2008) ;
- La Stratégie Nationale de Développement des Forêts Urbaines et Périurbaines (2009).

de lutte contre la pauvreté et la démarche participative en relation avec la conservation et le développement des ressources forestières.

Vers une vision prospective intégrée : PANLCD actualisé (2030)

Une démarche en deux phases :

- Des outils de renforcement de l'intégration et de la synergie des programmes sectoriels ;
- Un système d'observation mis en place par zone homogène.

Objectifs :

1. Gérer durablement les ressources naturelles en les valorisant selon leurs potentialités et réduisant la pression humaine ;
2. Diversifier les activités par, entre autres, des actions génératrices de revenus en vue d'améliorer les conditions de vie des populations ;
3. Dégager les avantages généraux d'une mise en œuvre efficace du PANLCD pour la population (diminution de la pauvreté) ;
4. Assurer une meilleure connaissance des phénomènes de désertification/dégradation des terres et leur suivi-évaluation ;
5. Mobiliser les ressources en faveur de la mise en œuvre du PANLCD à travers des partenariats au niveau national et international.

Sensibilité à la désertification et à la dégradation des terres

Méthodologie

L'Indice de Sensibilité à la Désertification est calculé en intégrant 4 indices :

- L'indice d'érosion
- L'indice de la qualité de la végétation
- L'indice de la qualité du climat
- L'indice de surpâturage

La combinaison des cartes correspondant aux différents indices précités a permis d'établir la carte de sensibilité à la désertification

Classe	Description	Limite des classes (ISD)	Surface nationale (%)
1	Zones de très faible sensibilité	<= 1.26	18
2	Zones de faible sensibilité	1.26 - 1.36	9
3	Zones moyennement sensibles	1.36 - 1.46	18
4	Zones très sensibles	> 1.46	8
5	Zone hyperaride	Sensibilité variable	47

Le processus d'élaboration de ces plans sectoriels est le résultat d'une approche basée sur le diagnostic de la situation, l'identification des contraintes et la définition d'une nouvelle démarche d'intervention.

D'autres plans sont élaborés et visent plutôt une mission horizontale de développement intégré, notamment le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD, 2001), l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH, 2005) à travers les axes

Actualisation du PANLCD

Méthodologie

Basée sur la pluridisciplinarité et la diversité des acteurs, la démarche concertée et l'utilisation formelle d'outils d'analyse. L'actualisation du PANLCD s'articule autour d'une démarche progressive en 4 étapes :

1. Délimitation des zones homogènes de mise en œuvre du PANLCD ;
2. Organisation des ateliers régionaux pour Diagnostic de la situation par zone
3. Conception, élaboration et spatialisation d'outils d'aide à la décision
4. Planification stratégique et programmes d'actions adaptées aux spécificités zonales



La conservation de la biodiversité, un engagement effectif :

En harmonie avec les dispositions de la convention sur la biodiversité, qui prévoit la mise en protection de 10% des territoires, le Plan Directeur des Aires Protégées a identifié plus de 150 sites d'intérêt biologique et écologique, couvrant la totalité de ses écosystèmes, sur une superficie qui dépasse les 2,5 millions d'ha.

Dans ce cadre, 10 parcs nationaux, totalisant une superficie de 750.000 ha ont été décrétés et dotés, selon une échelle de priorité, de plans d'aménagement et de gestion, en cours de mise en œuvre.

Afin de concrétiser cette stratégie, une nouvelle loi relative aux aires protégées a été promulguée en juillet 2010, intégrant les cinq catégories (parcs nationaux et naturels, réserves naturelles, réserves biologiques et sites naturels) adaptant les critères qui leur sont applicables au contexte socioéconomique du pays.

L'opérationnalisation de cette stratégie, qui vise la recherche de nouveaux équilibres écologiques et de modes de gestion compatible avec les différentes composantes du milieu, repose sur la mise en œuvre des trois phases suivantes:

- Une **phase de restauration des écosystèmes**, consistant en une réhabilitation des habitats et des espèces (reconstitution du couvert végétal naturel, renforcement et réintroduction des populations animales etc.) ;



- Une **phase d'aménagement et de développement**, consistant en une viabilisation du site de l'aire protégée, en y réalisant l'infrastructure de base et les équipements nécessaires à son fonctionnement et garantissant la stabilité de ces espaces ;

- Une **phase de valorisation de l'aire protégée**, à travers le développement de l'écotourisme et d'autres activités économiques compatibles avec les objectifs de conservation et de gestion durable de l'espace.

Les réalisations en matière de forêts et de biodiversité terrestre :

Elles s'articulent notamment autour de :



- La délimitation et la sécurisation foncière de 98% des 9 millions d'hectares des forêts tout en garantissant le droit d'usage des populations riveraines ;

- L'inversion des tendances à la dégradation du couvert forestier par le reboisement, la régénération et l'amélioration sylvo-pastorale à travers l'augmentation du rythme des plantations qui ont passé de 20.000 ha/an en 1992 à plus de 40.000 ha/an durant les dernières années, donnant la priorité aux espèces autochtones (thuya, chêne liège, cèdre, arganier) ;


- La maîtrise de l'érosion hydrique au niveau de 18 bassins versants sur les 22 prioritaires. Les actions mécaniques et biologiques appropriées permettent la préservation des ressources en eau, la conservation des terres agricoles et la protection des infrastructures hydro-agricoles ;

- La lutte contre l'ensablement par le traitement des zones d'émission des dunes littorales et continentales sur 36.000 hectares permettant la protection des agglomérations, des oasis et des infrastructures ;


Reboisement pour reconstitution des forêts : 670.000 ha reboisée, au-delà des 500.000 ha plantés en 1993

Ouvrages anti-érosifs (seuils de sédimentation, banquettes, ...) dans le cadre de l'aménagement des bassins versants



Plantations fruitières associées dans le cadre de l'aménagement des bassins versants



Protection des principales villes côtières (Agadir, Essaouira, Kenitra, El Jadida, Laayoune, ...) de 35 villages dans les zones Sud, de 10000 ha de palmeraies et de 20 km de routes

- La gestion des incendies de forêts à travers la mise en place d'un dispositif de prévention, de gestion des risques, d'alerte précoce et d'intervention coordonnée a permis la baisse de la superficie moyenne touchée par incendie de 14 ha (1960-1995) à 9 ha (1996-2006) puis à 4 ha actuellement ;
- Le suivi de l'état sanitaire des forêts par la mise en place d'un plan d'adaptation et de veille qui permet de réagir précocement aux phénomènes de dépérissement et des attaques parasitaires ;
- L'identification de plus de 170 forêts urbaines et périurbaines qui participent au bien être de 14 millions d'habitants dans 50 villes du Royaume. La mise en place d'une stratégie dédiée à ces forêts servant à la fois l'environnement, le paysage et la population à travers, d'une part, l'organisation de l'accueil du public dans 40 sites boisés par des aménagements adaptés de plein air et l'éducation à l'environnement visant l'amélioration de la connaissance sur la fragilité de ces milieux forestiers.

5. Entre Mer & Océan : le Maroc un pays côtier

Le Maroc est doté d'une **frange littorale** qui s'étend sur la façade atlantique de Cap Spartel à Laguirra (2934 km) et sur la façade méditerranéenne de Cap Spartel à Saïdia (512 km).

Avec une zone économique exclusive de 200 milles marins et près de 3500 km de côtes, le domaine maritime du Maroc dépasse 1 Million de km² de plan d'eau.

De plus les côtes marocaines constituent un **carrefour** où se mélangent des eaux d'origines différentes (Boréale, Méditerranéenne, Atlantique, Upwelling, etc.) se caractérisant par une diversité exceptionnelle (5,44%

du total des espèces recensées à l'échelle de la planète, avec un taux d'endémisme de près de 3,31%). Ces eaux très fertiles comptent par ailleurs parmi les plus poissonneuses au Monde.

Le Maroc a certes été précurseur dans son engagement pour la sauvegarde de son patrimoine biologique, toutefois, comme tout pays marin, il continue de faire face à des **difficultés pour la sauvegarde de ses espaces & écosystèmes** marins dans toutes leurs composantes : eaux marines, récifs coralliens, lagunes, baies, estuaires, biodiversité faunique et floristique...

Ces difficultés trouvent leurs origines notamment dans :

- **La pression démographique** croissante sur les lignes littorales : 50% de population du pays en 2000, avec une croissance à 2,77%/an, contre 2,5%/an pour la population totale ;
- **L'érosion** due aux extensions des infrastructures & activités humaines (routes, usines, complexes touristiques, etc.) : 1000 ha/an perdus sur les domaines littoral & forestier ;
- **La pollution** due à la part non traitée des rejets domestiques, industriels, navigation maritime, pollution accidentelle, etc ;
- **La limite des moyens de suivi scientifique** et de protection des écosystèmes marins : respect de la réglementation de pêche en haute mer, etc ;
- **La sensibilité** encore récente aux concepts de d'exploitation durable.

Conscient de l'importance de son patrimoine et de ses ressources marines pour les générations actuelles et futures, le Maroc a entrepris plusieurs chantiers pour leur préservation.

PDAP : Plan Directeur des Aires Protégées

Le Maroc a mis en place un réseau national d'aires protégées permettant de préserver le patrimoine naturel et la biodiversité, selon un Plan Directeur des Aires Protégées qu'il met en œuvre de manière progressive. Ce réseau vise 160 Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE), aménagés en Parcs ou en Réserves.

Parmi les nombreux parcs et réserves , on peut citer :

Parcs :

- Parc National d'El Hocoïma
- Parc National de Sous Massa
- Parc National de Dakhla

Réserves :

- Réserve de Khnifiss
- Réserve de l'Île d'Essaouira
- Réserve de Oualidia-Sidi Moussa
- Réserve de Sidi Boughaba
- Réserve de Merja Zerga
- Réserve des Marais de Larache
- Réserve du Cap des Trois Fourches
- Réserve de Marchicha
- Réserve de l'embouchure de Moulouya



Réserve naturelle du Cap des Trois Fourches, à 40Km de Nador, sur la rive méditerranéenne.



Quelques exemples permettent de mesurer le chemin parcouru, en la matière, par le Royaume du Maroc, notamment sur les vingt (20) dernières années :

- Ratification de la majorité des conventions internationales et intégration de leurs contenus dans l'arsenal réglementaire national, parmi lesquelles :
 - La Convention sur la conservation de la biodiversité biologique ;
 - La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ;
 - La Convention sur la conservation des espèces migratoires appartenant à la faune sauvage ;
 - La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ;
- Mise en place de la Stratégie nationale sur les aires protégées et aux zones humides, traçant les grandes lignes en matière de classement et de gestion des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) ;

- Mise en place / Renforcement des réglementations spécifiques portant sur les différentes activités humaines : Pêche hauturière, côtière & artisanale, activités portuaires, développement urbain, loisirs & tourisme, etc. ;

Situé à la pointe nord-ouest de l'Afrique, délimité sur deux côtés par la Mer, riverain du Détroit stratégique de Gibraltar et bénéficiant de conditions hydro climatiques très favorables, le Maroc est un pays dont la vocation maritime est naturellement forte :

- 3 500 km de côtes, dont 3 000 km sur l'Océan Atlantique et 500 km sur la Mer méditerranée ;
- Conditions hydro climatiques très favorables ;
- Potentiel halieutique important et diversifié (~1.6 MT de produits halieutiques /an) ;
- 8,3 % de Produit Intérieur Brut généré par le Secteur de la pêche maritime.



Le Maroc dispose d'un patrimoine halieutique important qui lui confère le statut de puissance halieutique.

Depuis longtemps le secteur a bénéficié d'investissements conséquents aussi bien publics (ports) que privés (flottes de pêche, industries de transformation). Il contribue de manière significative à l'économie nationale (8,3 % du PIB) et jouit d'un positionnement historique à l'export.

Son potentiel de développement est aujourd'hui sous-exploité en raison de contraintes structurelles.

La stratégie « Halieutis » a pour ambition de faire du secteur de la pêche maritime un véritable moteur de croissance durable pour l'économie nationale.

Sur ce fonds, plusieurs politiques de développement ont été tissés, visant des macro/micro activités, différentes de par leurs taille, marchés, acteurs ou encore leur impact socio-économique :

- Stratégie Halieutis ;
- PNAL : Programme National d'Aménagement du Littoral ;
- IRA : Immersion des Récifs Artificiels.

Le Maroc a fait le choix d'une exploitation responsable et durable de ses ressources halieutiques, d'un développement économique particulièrement soucieux des populations locales vivant directement ou indirectement de la mer. Le bilan de son action dans ce secteur s'évalue par des réalisations fortement sociales et des ambitions légitimes eu égard à son potentiel maritime.

Concernant la préservation de ses écosystèmes marins, question transfrontalière par excellence, le Maroc a encouragé toute forme d'action nationale, bilatérale ou encore multilatérale. Bien au-delà, son expertise développée et aujourd'hui reconnue sur certains domaines (Immersion des Récifs Artificiels, Villages

de Pêche, Points de Débarquement Aménagés...), est aujourd'hui la première exportée sur le Continent africain, constituant un exemple concret de coopération sud-sud.

Par ailleurs, la gestion du domaine public maritime (DPM) fait partie intégrante de la stratégie de protection et de préservation dont la mise en œuvre est concrétisée par plusieurs actions, à savoir :

- La délimitation du DPM. Actuellement 43% du DPM marocain a été délimité définitivement, 53% est en phase administrative et 4% en phase technique ;
- La Police du DPM afin d'empêcher tout empiètement et d'assurer le respect du cahier des charge dans le cas d'une occupation temporaire du DPM ;

- La surveillance par photos aériennes qui permet de suivre l'évolution du trait de côte et d'évaluer les quantités de sable exploités de manière illicite du DPM ;
- La prospection des gisements des sables marins à travers la réalisation des investigations techniques nécessaires à la localisation et l'évaluation des dépôts sableux, afin de résoudre le problème de pénurie de sable et de protéger les plages et le littoral de la surexploitation ;
- Le contrôle annuel et systématique de la qualité des eaux de baignade et ce depuis 1993 ; l'objectif étant d'informer le public et d'aider les entités concernées dans la prise de décision et la définition des priorités dans les programmes d'assainissement.

Défis et perspectives

1. La Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI, lors de son discours du trône de 2009 a encouragé l'élaboration « d'une **Charte Nationale globale** de l'environnement [...] dans le cadre d'un **processus de développement durable** »

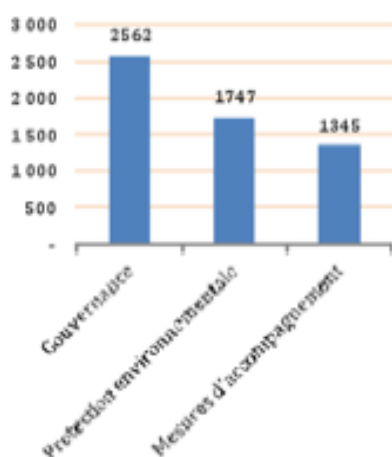
Dans les réformes institutionnelles marocaines, la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable représente un tournant important, car c'est à compter de cette date que l'action politique cherche à faire converger les trois piliers : sociaux, économiques et environnementaux.

Le processus d'élaboration démocratique de cette Charte a été également fondamental car il a posé les bases d'une coopération interministérielle, sur laquelle la mise en œuvre du développement durable pourra s'appuyer.

Processus de concertation de la Charte

Dans le cadre d'une approche participative exemplaire, l'avant-projet de la Charte a été soumis à la consultation des acteurs et des citoyens selon trois modes :

- **Concertations régionales** : Plus de **8500** participants ont pris part aux travaux de ces concertations.
- **Concertations à travers le site internet** : plus de **127 000** visites et environ 9 000 questionnaires renseignés.



- **Concertations parallèles** : Plus de **46** rencontres parallèles ont été organisées par différentes entités, (Départements et organismes publics, les organisations politiques et syndicales, les associations professionnelles, les institutions de recherches, ONG et la communauté marocaine résidente à l'étranger)

Le processus global de concertation a permis la formulation de **5 654** recommandations qui ont été traitées et classées selon trois principaux axes qui sont : la gouvernance, la protection des milieux environnementaux et les mesures d'accompagnement.

La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes autour de ce projet a posé les bases fondamentales pour faire du développement durable un objectif partagé de tous.

L'opérationnalisation de la Charte

A l'occasion de la Fête du Trône 2010, **SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI**, a appelé le Gouvernement à donner corps aux grandes orientations issues du dialogue et des concertations élargies autour de la Charte, dans un plan d'action intégré ayant des objectifs précis et réalisables dans tous les secteurs d'activité ; et parallèlement, à formaliser ce plan dans une Loi-Cadre qui devra constituer une véritable référence pour les politiques publiques de notre pays en la matière.

L'opérationnalisation réglementaire est portée par une Loi Cadre qui sera soumise au Parlement pour adoption durant l'année 2012.

Pour mettre en œuvre la CNEDD, un système intégré de protection durable de l'environnement (SPDE) a été adopté en tant qu'outil de pilotage et de management. Il vise à concrétiser les principes et valeurs de la CNEDD, dans le cadre d'une planification stratégique progressive qui consiste à :

- Mettre à niveau l'environnement (Mise à Niveau Environnementale : MANE) pour appréhender l'environnement de manière unidimensionnelle, par des approches thématiques environnementales concrétisées dans des programmes à vocation essentiellement curative ;
- Bâtir une stratégie nationale de l'environnement (SNE), qui fait de l'environnement un pilier multidimensionnel par une approche stratégique déployée dans tous les secteurs et a une vocation tant préventive que curative ;
- Définir et mettre en œuvre une stratégie nationale de développement durable (SNDD) qui permettra l'intégration de dimensions supplémentaires liées aux territoires et aux contextes socioéconomique et socioculturel, éléments typiques du développement durable.

La Charte et son processus d'opérationnalisation sont adoptés en février 2011 lors de la 7^{ème} session du Conseil National de l'Environnement, organe de consultation.

2. Economie verte au Maroc: comment s'organise la transition ?

Mettre en œuvre une croissance verte est un enjeu de développement durable mondial adopté notamment comme l'un des thèmes de la conférence de Rio +20. Pour le PNUE (3), l'économie verte est « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources. Sous sa forme la plus simple, elle se caractérise par un faible taux d'émission de carbone, l'utilisation rationnelle des ressources et l'inclusion sociale. »

L'économie verte est donc l'adoption de nouveaux modes d'organisation, de nouveaux modes de vie, mais aussi de nouveaux modes de production et de consommation qui tendent à préserver les ressources naturelles et faire converger les trois piliers du développement durable .

Au Maroc, le contexte national peut être considéré comme favorable à la mise en place d'une économie verte au regard de l'importance des initiatives lancées à ce jour dans les différents secteurs économiques et en particulier dans la stratégie de mobilisation des ressources hydriques, la préservation de

l'environnement et des forêts, le développement des Energies renouvelables et de l'efficacité énergétique, le renforcement de l'assainissement et l'épuration des rejets liquides, l'amélioration de la gestion des déchets solides et le tourisme durable.

Ces initiatives contribueront à répondre aux besoins socio-économiques et environnementaux pressants. Le passage vers l'économie verte passe aussi par l'intégration de la dimension environnementale dans l'ensemble des secteurs économiques existants et par la création d'une industrie nouvelle qui couvre les filières industrielles vertes. Le développement des financements verts (privés et publics) dédiés à l'économie verte, l'anticipation et le suivi des compétences et la création de centres nationaux d'expertise, de recherche et d'innovation dans les nouveaux métiers verts constitue la principale clé de succès de la transition verte et passe nécessairement par un engagement fort de l'Etat et du privé dans l'optique d'une vision de développement à long terme.

Un rapport du ministère de l'Energie, des Mines de l'Eau et de l'Environnement de février 2012 « Mobilisation pour une croissance verte au Maroc » identifie les potentiels de développement des filières vertes. Ce rapport analyse ainsi que les nouvelles filières industrielles reliées aux technologies et services verts peuvent être regroupées en trois groupes :

- Les filières qui souscrivent à l'économie d'énergie ;
- Les filières qui contribuent à la préservation des ressources naturelles ;
- Les filières qui concourent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les stratégies sectorielles initiées depuis 2007 et convergeant vers une économie verte offrent des opportunités d'emplois chiffrés comme suit :

- Energies renouvelables : 13 300 emplois à l'horizon 2020 ;
- Efficacité énergétique : 36 800 emplois à l'horizon 2020 ;
- Forêts : 50 000 emplois à l'horizon 2020 ;
- Assainissement liquide : 10 000 emplois à l'horizon 2030 ;
- Déchets : plus de 11 000 emplois à l'horizon 2020.

(3) Programme des Nations-Unies pour l'environnement. « Vers une économie verte, pour un développement durable et une éradication de la pauvreté. Synthèse à l'intention des décideurs ».

Quelles mesures pour accompagner le Maroc dans sa transition vers une économie verte ?

Dans le contexte de la préparation de Rio + 20 au Maroc, le Conseil Economique et Social a également apporté sa contribution à l'identification des filières potentielles et la mise en perspective de mesures d'accompagnement. Il a notamment effectué plusieurs recommandations pour accompagner le développement des filières nationales de l'économie verte :

- Elaborer une stratégie globale de développement de l'économie verte au Maroc ;
- Développer les filières industrielles associées à l'économie verte ;
- Elaborer une stratégie d'anticipation des besoins en compétences et de développement des capacités d'innovation ;
- Renforcer les outils de gouvernance de la stratégie de l'Economie Verte à l'échelle nationale et régionale ;
- Développer l'éducation et la sensibilisation environnementales ;
- Mettre en place des mécanismes financiers dédiés au développement de l'économie verte ;
- Opérationnaliser l'arsenal juridique environnemental existant en mettant en place les instruments de contrôle et de suivi correspondants ;
- Développer la dimension environnementale et le comportement sociétal.

Cette transition vers l'économie doit se faire en parallèle d'un renforcement du pilier social du développement durable. Santé, éducation et lutte contre la pauvreté et l'exclusion ont été au cours des deux dernières décennies une priorité au niveau de l'action sociale. 20% des dépenses publiques sont aujourd'hui allouées aux services sociaux de base. Toutefois, l'action seule de l'Etat n'est pas suffisante et un tournant est marqué en 2005 lors du lancement du programme INDH qui intègre fortement la société civile dans l'effort. Avec ce programme, au-delà du bilan chiffré, est né un dynamisme qui pendant 5 ans s'est renforcé, professionnalisé et laisse présager des perspectives de développement intéressantes.

Par ailleurs, le Maroc, pilote par le biais du ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Politique de la Ville, le focus group sur la croissance verte et développement territorial dans le cadre de l'Initiative OCD/MENA qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la déclaration de Marrakech sur la gouvernance et l'investissement adoptée en novembre 2009 et issue de l'initiative MENA-OCDE 2011-2015 pour la gouvernance.

3. Croissance verte et éradication de la pauvreté : la vision du Maroc

Le PNUE (4) estime qu'investir 2 % du PIB mondial dans dix secteurs clés permettrait de mettre en œuvre la transition vers une économie verte». Cet investissement,

estimé à « environ 1 300 Mds USD par an en moyenne », permettrait à l'économie mondiale de « connaître un taux de croissance à peu près égal, si ce n'est supérieur, aux prédictions des modèles économiques en vigueur » (5).

Le benchmark international montre que le concept de l'économie verte recèle un potentiel de croissance durable et de création d'emplois beaucoup plus important que le modèle conventionnel. Les Etats engagés dans ce nouveau modèle ont mis en place une stratégie nationale cohérente et intégrée à tous les secteurs économiques et sociaux. L'économie verte a été utilisée dans certains cas comme moyen d'harmonisation des politiques sectorielles économiques permettant une déclinaison efficace au niveau des régions. Ces stratégies se sont appuyées sur un dispositif réglementaire fort et doté d'un mécanisme effectif de surveillance et de contrôle d'application et une fiscalité environnementale et énergétique adaptée.

Une nouvelle approche de la croissance économique est donc nécessaire déclinant ensemble le bien être social et la prospérité économique. Le Maroc doit trouver les moyens d'intégrer la durabilité de l'environnement avec la croissance économique et le progrès social en déconnectant la croissance de la surexploitation de l'environnement ainsi que des inégalités sociales.

En concentrant l'analyse sur 2 ressources clés limitantes (l'eau et l'énergie) ainsi qu'une filière stratégique contraignante (les déchets) :

(4) Rapport « Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté » publié par le PNUE, lundi 21 février 2011.

(5) DOURENS S, « Economie « verte » : le PNUE préconise d'investir 2 % du PIB mondial dans dix secteurs clés », AEDD 21/02/2011.

- L'investissement et les efforts fournis permettraient d'assurer les fondamentaux ;
- L'inaction entraînerait une dégradation de la situation socio économique et de la pauvreté du Royaume.

L'évolution toujours haussière du prix du baril de pétrole conjuguée aux perspectives de croissance du Maroc et donc mécaniquement à l'augmentation des besoins énergétiques, ont conduit à une aggravation de la facture énergétique. Le Maroc est confronté à une difficulté supplémentaire : son dépendance énergétique. En effet, avec une importation de 98% de son énergie, la facture annuelle s'est élevée à 11% du PIB en 2011. La stratégie énergétique nationale vise donc à développer l'efficacité énergétique ainsi que les énergies renouvelables.

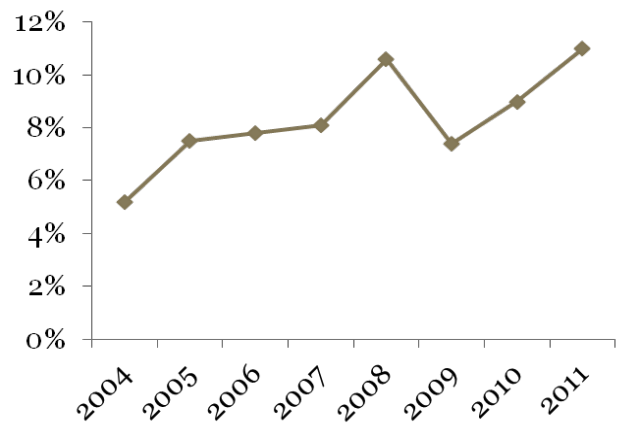


Figure 33 : Evolution des émissions des GES -eq CO2

La Stratégie Nationale Energétique

Objectifs fondamentaux	Objectifs stratégiques
<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité d'approvisionnement et la disponibilité de l'Énergie • L'accès généralisé à l'énergie à des prix raisonnables • La maîtrise de la demande • La préservation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Un mix diversifié et optimisé autour de choix technologiques fiables et compétitifs • mobilisation des ressources nationales par la montée en puissance des énergies renouvelables • L'efficacité énergétique érigée en priorité nationale • L'intégration régionale

Le Plan solaire

La stratégie énergétique nationale envisage de porter la part des ER à 42% à l'horizon 2020. Dans ce cadre **le plan solaire Maroc** permettra de produire 4 500 GWh/an, d'économiser 1 million de tep et d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO2 par an.

Puissance installée	2 000 MW
Production électrique	4 500 GWh
Investissement	9 Mds \$
Emission de CO2 évitées	3,5 millions de tonnes/an
Economie annuelle	1 million TEP ~ 500 millions \$

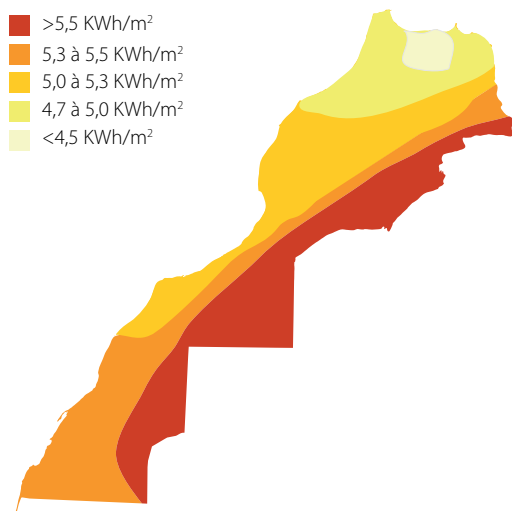


Figure 34 : Carte du potentiel solaire



Le Plan éolien

Le programme éolien intégré, pour sa part, produira 6 600 GWh/an et permettra d'économiser 1,5 millions de tep et d'éviter l'émission de 5,6 millions de tonnes de CO2 par an.

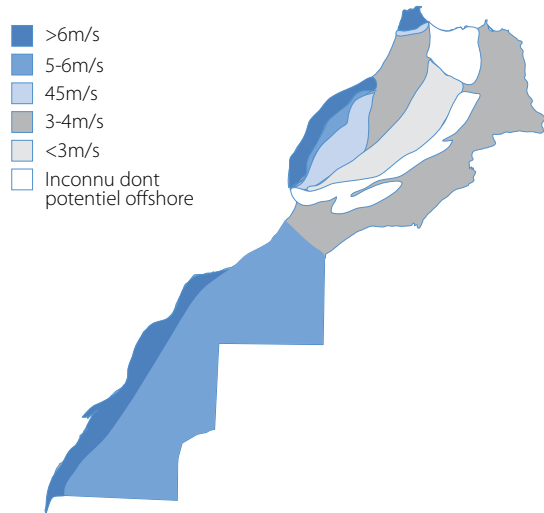


Figure 35 : Carte du potentiel éolien

Puissance installée	2 000 MW
Production électrique	6 600 GWh
Investissement	3,5 Mds \$
Emission de CO2 évitées	5,6 millions de tonnes/an
Economie annuelle	1,5 millions TEP ~ 750 millions \$

Afin de tirer tous les bénéfices de la stratégie énergétique nationale en matière des énergies renouvelables, du potentiel de développement de nouvelles activités industrielles et de développement socioéconomique et humain par la création d'emplois, un dispositif de 10 mesures opérationnelles articulées autour de 6 volets est proposé comme suit :

- Renforcer la stratégie nationale de développement des filières Energies Renouvelables.
- Développer et structurer la chaîne de valeur pour une intégration industrielle forte et durable.
- Renforcer les dispositifs financiers et fiscaux existants liés aux Energies Renouvelables.
- Rendre effectives les nouvelles modalités fixées par la loi 13.09 et développer la normalisation.
- Renforcer les mécanismes de veille opérationnelle, de suivi et d'évaluation d'impact.

Mettre en place un plan de formation et de R&D pour l'accompagnement des initiatives engagées et une meilleure anticipation de la croissance des filières des Energies Renouvelables.

Les résultats escomptés sont :

- Réduction de la facture énergétique de 750 Mil \$ / an (éolien) + 500 Mil \$ / an (solaire) ;
- Création d'emplois (38 000) ;
- Réduction des GES (9,1 Million Tonne / an) ;
- Maîtrise et exportation de technologies.



Eau

Problématique	Impacts
Augmentation de la demande et du déficit en eau 2012 : Besoins 13,7 Mds m ³ déficit 2 Mds m ³ 2030 : Besoins 16,7 Mds m ³ déficit 5 Mds m ³	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs économiques en difficulté • Perte emplois • Régions sous pression (exodes) • Désertification •

Plan d'action : Développement de la ressource en eau à l'horizon 2030

1. Economie de l'eau (2,5 Mds de m³) :
 - Irrigation (2 Mds) ;
 - Réseau d'adduction d'eau (0,5 Mds).
2. Mobilisation de l'eau (2,5 Mds de m³) :
 - Captation des eaux de pluies ;
 - Eaux non conventionnelles (dessalement, réutilisation) ;
 - Barrages.

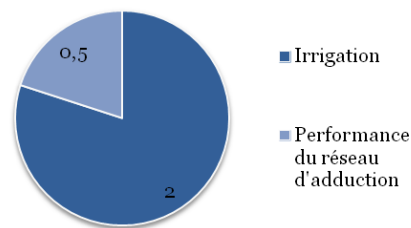


Figure 36 : Economie d'eau en Mds de m³

Résultats escomptés

- Mobilisation de ressources nouvelles liées à l'économie (au service de programmes d'éradication de la pauvreté).
- Soutien de l'activité économique.
- Développe de nouvelles filières (dessalement, assainissement) créatrices d'emplois.
- Protection des milieux et des ressources naturelles et de la santé de la population (Programme National d'assainissement).

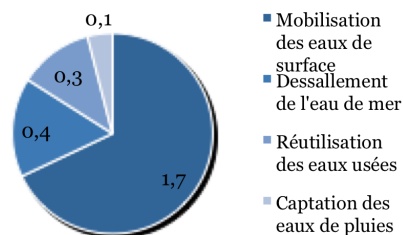


Figure 37 : Mobilisation des ressources additionnelles

La gestion des déchets

	Plan d'actions	Résultats escomptés
Déchets	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atteindre un taux de collecte de 90% en 2015, et 100% en 2020. 2. Réaliser des décharges contrôlées au profit de tous les centres urbains (100%) en 2015. 3. Développer la filière de « tri-recyclage-valorisation » pour atteindre un taux de 20 % de recyclage en 2015. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la santé de la population. • Protection des milieux et des ressources naturelles. • Création d'emplois (12 000-18000/ an). • Maitrise et exportation du savoir-faire.

Les investissements et les efforts à déployer dans ces secteurs transverses sont importants, et le Maroc a besoin d'appui (financier, transfert de technologie, formation) pour réaliser les objectifs. Mais ces objectifs sont nécessaires dans la lutte contre l'éradication de la pauvreté, et le maintien du développement.

Dans la préparation à RIO+20, et aux débats qui auront lieu autour de la croissance verte et des mécanismes de sa mise en œuvre, le Maroc a procédé à une évaluation interne (Forces & Faiblesses) pour opérationnaliser une croissance verte, mais a également essayé d'apporter une lecture des facteurs externes qui pourraient encourager ou perturber cette mise en œuvre (Opportunités & Menaces).

Afin d'effectuer une transition vers une économie verte et bénéficier d'un appui international, le Maroc dispose d'atouts à faire valoir et de opportunités à saisir :

- Positionnement géographique stratégique : Hub / Afrique – Europe
- Potentiel en énergies renouvelables ;
- Le statut de faible émetteur en émission de CO₂ (2,5T/

hab/an en 2004) : permet de se positionner sur le marché des crédits carbone ;

- Approches sectorielles qui donnent une visibilité à moyen long terme ;
- Des stratégies clairement définies dans des secteurs d'avenir (éolien, solaire, déchets, assainissement) ;
- Potentiel d'atténuation de 53 millions Tonnes-Eq-CO₂ à l'horizon 2030 ;
- Opérationnalisation du Fonds Vert (100 milliards de \$USA par an à partir de 2020.

Mais soulève également des points d'attention :

National :

- Adéquation de la formation par rapport aux besoins.
- Absence de fiscalité et comptabilité environnementale.

International :

- Nouvelle barrière commerciale (ex : Taxe Carbone UE sur l'aérien).
- Nouvelle forme de protectionnisme.
- Nouvelle conditionnalité pour l'aide au développement.

Conclusion

A la veille de la conférence de RIO + 20, les pays développés doivent résoudre les crises systémiques qui les frappent. Aussi, ils portent la responsabilité qu'ils ont acceptée, lors de Rio 92, de corriger et de réparer les méfaits des modes de développement peu soucieux de la conservation de la planète.

Les pays en développement, quant à eux, ressentent la nécessité de construire un avenir qui leur permettra d'éviter une croissance irraisonnée, qui ferait porter une trop grande pression sur leurs milieux et leurs ressources. En effet, si l'on perpétuait le modèle ancien de développement, des ressources 3 à 6 fois supérieures à celles dont nous pouvons disposer seraient nécessaires.

Ce rapport met en exergue les réalisations et les progrès du Maroc, sur les 20 dernières années, en termes de développement durable et selon 4 axes : gouvernance, social, économie et environnement. Il en ressort que les différents chantiers lancés dans un premier temps pour faire face aux urgences (économiques, sociales, environnementales, institutionnelles...) ont été progressivement consolidés autour d'un projet de société formulé par SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI. Ce projet est institutionnalisé par la nouvelle constitution et opérationnalisé par toutes les forces vives du Royaume: Gouvernement, Société civile, acteurs privés, etc.

Le Maroc foisonne d'initiatives dans le domaine du développement durable et ambitionne d'en faire une priorité stratégique de développement. Toutefois, le coût d'une telle politique, est indéniablement une charge considérable pour un pays confronté aux défis du développement économique et de la sécurisation des services de bases (éducation, santé, lutte contre la pauvreté) pour sa population qui croît de 400 000 personnes chaque année. Mais beaucoup plus pénalisant encore serait le coût de l'inaction. A cet égard et à titre d'exemple, le rapport Stern relatif aux changements climatiques et le rapport Sukhdev relatif à l'économie des écosystèmes et de la biodiversité ont démontré l'ampleur des impacts économiques d'une très grande dégradation des services écologiques.

Ainsi, le TEEB (The Economics of Ecosystems and Biodiversity) propose un nouvel instrument de mesure des coûts éco-systémiques qui établit que le coût de l'inaction se chiffrerait à 7% du PIB mondial à l'horizon 2050.

La promotion du développement durable nécessite certes une vision globale du pays et des outils techniques, mais aussi l'adhésion et la participation individuelle et collective des populations. C'est pourquoi, il n'y a pas de développement durable sans l'édification d'une gouvernance adaptée. Conscient de cet enjeu, le Maroc a construit ce cadre institutionnel rénové qui inscrit le pays dans la trajectoire vertueuse vers une économie verte et durable.

La Charte Nationale de l'Environnement et de Développement Durable, résultat d'un consensus national, donne un solide support à cette convergence et coordination. Elle est portée par une Loi-Cadre sur laquelle l'arsenal juridique devra s'appuyer. Elle sera aussi opérationnalisée sur le plan technique à travers une Stratégie Nationale de Développement Durable.

Cependant les défis à relever sont nombreux et complexes :

- En matière de gouvernance, la régionalisation avancée doit se traduire de manière opérationnelle par un transfert de compétences tant humaines que techniques, des moyens financiers renforcés pour pouvoir se focaliser sur les problématiques locales et pourquoi pas remettre les Agenda 21 locaux à l'ordre du jour.
- Au niveau social, la poursuite des efforts en matière de lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme et l'équité sociale pour atteindre les Objectifs du Millénaire de Développement. Accompagner la jeunesse dans une formation adéquate pour espérer une insertion dans le monde du travail est également un défi important. Tout comme la prise en compte des nouveaux métiers verts dans les secteurs des énergies renouvelables, de la gestion et de la valorisation des déchets solides et liquides.
- Au niveau environnemental, la prise en compte systématique des externalités négatives dans la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes, l'élaboration d'une comptabilité environnementale et d'une fiscalité verte, l'intégration systématique des changements climatiques dans les politiques publiques, sont des enjeux à relever à court et moyen terme.

Ces défis nécessitent des investissements financiers importants facilités par des mécanismes fiscaux innovants, qui restent à mettre en place.

Le Maroc qui subit de plein fouet, les impacts des changements climatiques ne peut supporter seul ces surcoûts et rappelle la nécessité d'une action collective et responsable, fondée sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée. C'est pourquoi, il est attaché à la coopération internationale qui, au delà des crises financières et des secousses du continent, est garante de la paix civile et la concorde internationale, dans l'esprit du principe 5 de la déclaration de Rio :

« Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde. »



Recommandations du Forum des Jeunes Lycéens

« EDUCATION ET SENSIBILISATION À UNE CONSOMMATION RESPONSABLE »

Rabat, 28 avril 2012

En marge de la célébration des 10 ans du programme « Jeunes Reporters pour l'Environnement » et dans le cadre des préparatifs à Rio + 20, a été organisé un Forum participatif, lié à la thématique « Education et Sensibilisation à une Consommation Responsable ».

Cette rencontre qui a regroupé les lauréats du programme JRE, des enseignants, des représentants des médias et de la société civile, des associations professionnelles et des représentants des secteurs public et privé a abouti aux recommandations suivantes :

Sous thème n° 1 : L'éducation des Jeunes à l'environnement et au développement durable

- Promulguer la loi-cadre pour la mise en œuvre de la Charte nationale pour l'environnement et le développement durable ;
- Promouvoir l'éducation à l'environnement et le développement durable de manière intégrée, de l'enseignement primaire au secondaire, à travers leur intégration dans les cursus scolaires ;
- Élaborer des programmes de formation pour les enseignants, les éducateurs et les médias pour les jeunes, et encourager l'éducation par coaching dans le domaine de l'environnement et du développement durable, et améliorer les outils pédagogiques ;
- Renforcer et généraliser la mise en place des clubs d'environnement et des clubs de journalisme environnemental dans les écoles, élargir la participation des différents acteurs, et soutenir ces programmes en mettant à leur disposition tous les outils nécessaires en phase avec les programmes et projets spécifiques à la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement ;
- Créer des réseaux locaux, régionaux et nationaux de clubs de l'environnement et des jeunes reporters, ainsi que des réseaux d'associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et renforcer la coordination entre eux pour accompagner les activités environnementales des écoles, dans le cadre de partenariats effectifs ;
- Créer des banques de données des reportages des jeunes reporters pour l'environnement sous format numérique et papier, destinées à être exploitées par les jeunes reporters à l'échelle nationale et par les différents intervenants.

Sous thème n° 2 : Choix des modes de production et de consommation durables : enjeux et défis

- Intégrer l'économie verte dans les programmes d'enseignement, de formation et de la recherche scientifique ;

- Encourager l'utilisation rationnelle des engrais et produits chimiques dans le domaine agricole ;
- Encourager les modes de production traditionnels protégeant l'environnement ;
- Réduire l'utilisation des emballages et encourager le recyclage ;
- Créer des mesures incitatives financières pour le développement de l'économie verte ;
- Encourager l'utilisation d'équipements moins consommateurs de ressources naturelles et d'énergie ;
- Inciter le citoyen à tenir compte des critères relatifs à la protection de l'environnement lors de son choix des produits de consommation ;
- Instaurer une journée nationale thématique sur la consommation responsable ;
- Améliorer le transport public durable dans le milieu urbain et inciter à son utilisation.

Sous thème n° 3 : Communication et sensibilisation pour une consommation responsable

- Avoir le droit d'accéder à l'information environnementale, pour faciliter le rôle des médias dans la prise de conscience environnementale ;
- Donner l'importance adéquate aux problématiques environnementales dans les médias nationaux en créant une chaîne spécialisée dans l'environnement ou à travers la création d'espaces rédactionnels et programmes audiovisuels spécifiques pour communiquer et éduquer sur l'environnement de façon pérenne ;
- Renforcer les capacités des médias locaux et régionaux (dans le cadre de la politique de proximité), des organismes de production et de publicité, et des agences d'événementiel pour améliorer la communication sur les défis et opportunités de l'adoption des modes de production et de consommation durables ;
- Inciter les professionnels de la communication sur la nécessité d'intégrer la dimension environnementale dans leur produit informatif ;
- Adapter le discours en matière de protection de l'environnement en le reliant aux différents aspects économiques, sociaux et culturels ;
- Organiser des manifestations à grande échelle sur l'audiovisuel et le cinéma spécifique à l'environnement (par exemple : des festivals internationaux) ;
- Créer un réseau regroupant les Jeunes Reporters pour l'Environnement et les médias dans le domaine de l'environnement.

